

LA CITE

REVUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

JUL 26 1935

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

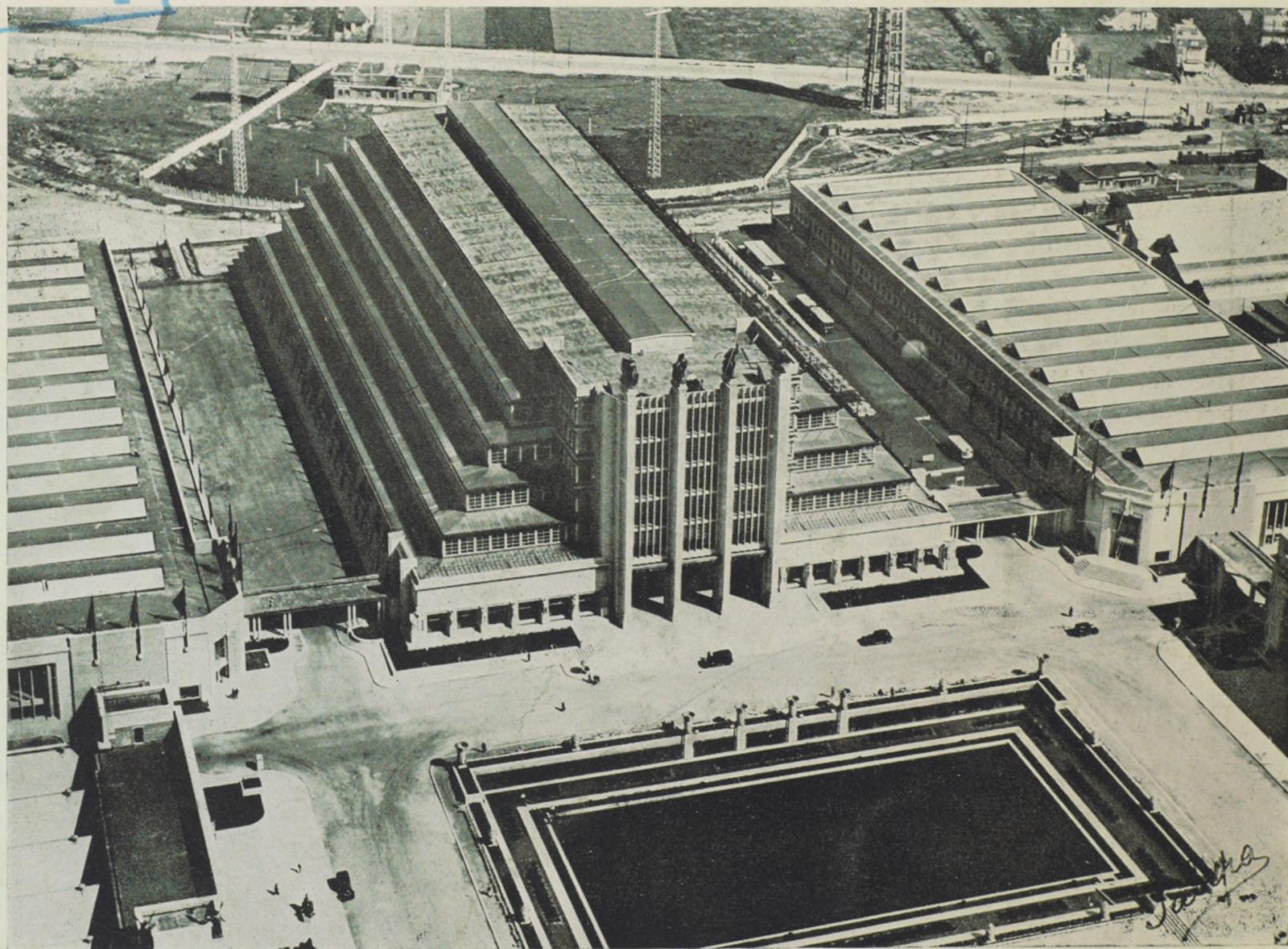


Photo aérienne prise par les services de la S.A.P.E.P.A., 54, Avenue Huart Hamoir à Bruxelles.

A propos du Grand Palais de l'Exposition de Bruxelles.

Réflexions sur l'Architecture Monumentale Contemporaine

par Richard Moszkowski, Archit. (2^{me} partie, la première partie a paru dans le n° 5)

13^e année 1935



Ce numéro 5 francs

LA CITÉ

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

XIII^e ANNÉE

BRUXELLES ■

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR :

A. CORNUT, Architecte

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A. CORNUT, Architecte

G. FRANCE, Architecte

J. HOEBEN, Architecte

P. VERBRUGGEN, Architecte

R. VERWILGHEN, Ing. c. c.

REDACTEUR EN CHEF :

R. VANDERBORGHT, Architecte

Avenue de la Tenderie, 28, Bruxelles

IMPRESSION ET PUBLICITE :

ERNEST-FR. DE ROY

41, Avenue de France, Anvers

Chèques postaux :

Ernest Fr. De Roy - La Cité n° 1211.27

ABONNEMENTS :

LIBRAIRIE DIETRICH & Co.

10, Rue du Musée.

Chèques postaux : 571.03

REVUE MENSUELLE BELGE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
comprenant la Revue d'information technique parue jusqu'ici sous le titre 'Tekhné'

Organe de la Société Belge des Urbanistes et Architectes Modernistes

COMITE DE REDACTION :

Chefs de rubrique

L. FRANÇOIS, Architecte

J. FRANSEN, Architecte

C. VAN NUETEN, Architecte

R. VERWILGHEN, Ing. urbaniste

REDACTION :

V. BOURGEOIS, Architecte

L.-H. DE KONINCK, Architecte

G. EYSSELINCK, Architecte

H. HOSTE, Architecte

J. MOUTSCHEN, Architecte

A. NYST, Ingénieur-Architecte

ABONNEMENT :

Belgique : 50 francs

Etranger : 70 francs

(14 belgas)

Les rédacteurs et collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. Il sera rendu compte dans la revue de tout ouvrage dont un exemplaire lui sera envoyé.

Ed. FRANÇOIS & FILS

ENTREPRISES GÉNÉRALES

43, RUE DU CORNET, BRUXELLES

AMEU

AMEU

APPUI

ASCE

BETO

BRIQU

BRON

BURE

CARR

CÉRA

CHAS

CHA

CIME

COFF

COU

COU

DÉCO

ELECT

SUITE A L'INDEX

SOMEBA

Châssis métalliques

Ferronneries - Quincailleries

Charpentes métalliques

ETAL

FERR



INDEX DES ANNONCES

AMEUBLEMENT :

Rod. Claes
Van Der Borght Frères, S.A.

AMEUBLEMENT DE CUISINE :

Etablissements E. J. Van De Ven

APPUIS DE FENÊTRES :

L. Claes

ASCENSEURS :

Schindler & Cie

BETON :

Betons flottants
Marcel Delvaux
Armand Detry
Imprégnation des Bois, S.A.
M. E. Rossbach

BRIQUES :

Tuileries et Briqueteries d'Hennuyères
Maison Kessels

BRONZES :

Rod. Claes

BUREAU D'ETUDES :

M. E. Rossbach
Léon Tirifahy

CARREAUX :

L. Claes

CÉRAMIQUES :

L. Claes

CHASSIS METALLIQUES :

Alfred François

CHAUFFAGE :

J. Lasserre

CIMENT :

Ciments d'Obourg

COFFRAGE :

Farcométal - Léon Tirifahy

COULEURS :

De Keyn Frères
Les Fils Lévy-Finger

COUVRE-MURS :

L. Claes

DÉCORATION :

Henri Manneback

ELECTRICITÉ :

Fernand Deswert

LUX :

De Keyn Frères
Les Fils Lévy-Finger

ADREMENTS :

L. Claes

PREPRIÉTÉS GÉNÉRALES :

Marcel Delvaux
Armand Detry
François & Fils

ÉTALAGES :

Rod. Claes

FERRONNERIES :

Alfred François

GRANIT :

Société Anonyme de Merbes Sprimont

HOURDIS :

Farcométal - Léon Tirifahy
Tuil. et Briq. d'Hennuyères et de Wanlin
Imprégnation des Bois
Plancher Tubacier

LATTIS METALLIQUES :

Léon Tirifahy

LINOLEUM :

Van Der Borght Frères, S.A.

LUMINAIRES :

Rod. Claes

MARBRES :

Société Anonyme de Merbes Sprimont

MONTE-CHARGE :

Schindler & Co.

PLAQUES ET PANNEAUX ISOLANTS :

Insulite
France & Co.

PARQUET :

France & Co.

PEINTURE :

H. Manneback

POTEAUX :

Imprégnation des Bois, S.A.

REPRODUCTION DE PLANS :

Fernand Couvreur

REVÈTEMENTS :

Imprégnation des Bois, S.A.
Janlet, Pardoën & Roelants

SEUILS :

L. Claes
Tuileries et Briqueteries d'Hennuyères

TAPIS :

Van Der Borght Frères, S.A.

TAPIS CAOUTCHOUC

France & Co.

TAPISSERIES :

H. Manneback
Van Der Borght Frères, S.A.

TENTES :

A. François

THERMOSTATS :

The Reostatic Co.

TUBES :

Usines à tubes de la Meuse

TUILES :

Maison Kessels
Tuileries et Briqueteries d'Hennuyères et de Wanlin

TUYAUX DE DRAINAGE :

Tuileries et Briqueteries d'Hennuyères

VERNIS :

De Keyn Frères
Les Fils Lévy-Finger

pd



Résidence-Palace à Bruxelles
Architecte : Michel Polak

quelques références
PARMITANT D'AUTRES

- Le Résidence Palace (49 app.)
- La Fabrique Nationale à Herstal ... (6 app.)
- La Société Générale de Belgique ... (22 app.)
- La Sofina à Bruxelles (14 app.)
- L'Université de Louvain (30 app.)
- Les G^{ds} Mag. Vanderborcht à Bruxelles (6 app.)
- La plupart des C^{ies} d'Assurances ... (22 app.)

..... autant de preuves de la valeur incontestable de nos ascenseurs. - 60 années d'expérience, 30.000 appareils installés. - Notre spécialité : LA MARCHE SILENCIEUSE. Pour l'installation d'ascenseurs ou monte-charge de tous genres, vous avez intérêt à consulter la Fabrique Belge d'



ASCENSEURS
Schindler & C^{ie}

30, RUE DE LA SOURCE, BRUXELLES • TÉL. 37.12.30

ENTREPRISES GÉNÉRALES ET MATÉRIAUX

ENGEMA

BRUXELLES
AVENUE ÉMILE BECO, 109-111

■
Téléphones : 48.44.51 - 48.08.05
Adresse Télégraphique : ENGEMA-BRUXELLES

■
Devis et études sur demande

Entreprises de Travaux publics et privés

TUILES DE DIVERS MODELES

NOMBREUX ACCESSOIRES

BRIQUES DE PAREMENT

lisses ou sablées.

PLANCHERS TRANSPOR-

TABLES EN BRIQUES

CREUSES armées de
fers feuillards.

*Nos produits sont exposés
à la Bourse du Bâtiment*

82, Rue de la Loi, 82

BRUXELLES

Stands n°s 10 et 11

Boisseaux,
Couvre-murs,
Tuyaux de drainage,
Seuils de fenêtres,
Hourdis de luxe, couvre câbles,
Briques ordinaires et d'épau-
lement pour rails de tramways,
etc... etc...

Briques creuses (8 x 15 x 30) pour
maçonnerie économique (remplissage,
murs de clôture, cloisons, etc...)

**Tuileries et Briqueteries
d'Hennuyères et de Wanlin**

SOCIETE ANONYME

à HENNUYÈRES (BELGIQUE)

Téléphones : BRAINE-LE-COMTE n° 9 — REBECO n° 214

HENNUYÈRES

Depuis 1898

KESSELS BRUXELLES - 1 à 3 QUAI DES USINES (Ponts de Laeken)
est votre adresse pour : Tél. 15.29.85

Toutes Briques de Façade (véritable Brique de Venloo C. H. V. lisse,
Brique de Dieren rugueuse, etc.)

Tuiles "Métal T. T. R." (15 et 20 au m². Rouge ou Bleu-Argenté)

ÉCHANTILLONS GRATIS ET FRANCO

Nos produits sont exposés à la Bourse du Bâtiment

Henri MANNEBACK

PEINTURE
DÉCORATION
TAPISSERIE

rue Léon Mignon, 38
BRUXELLES
TÉLÉPHONE 15.27.94

ARMAND

DETRY

**Entreprises générales
Béton armé**

82, rue du Haerne
ETTERBEEK
Téléph.: 48.55.26

LOVANITE
LUXONA
LEYLAND
TENTEST

La plaque isolante ininflammable et imputrescible. Élément constructif de faible densité, grande résistance et du plus haut rendement. Fabrication nationale.

Parquet de luxe fourni en planches prêtes à poser à un prix guère plus élevé que le plancher usuel plus sa peinture. Saisonné et séché scientifiquement.

Le seul tapis en caoutchouc de qualité inégalable, le seul inodore, inaltérable, inusable, résultat d'expérience plus que centenaire. Fabriqué en 150 coloris.

Le premier panneau isolant: Le premier il y a plus d'un quart de siècle — aujourd'hui encore le premier. Rendement thermique et acoustique incomparable.

FRANCE & C° ■ 8, RUE DE LA BOURSE ■ BRUXELLES ■ TEL. 11.96.55

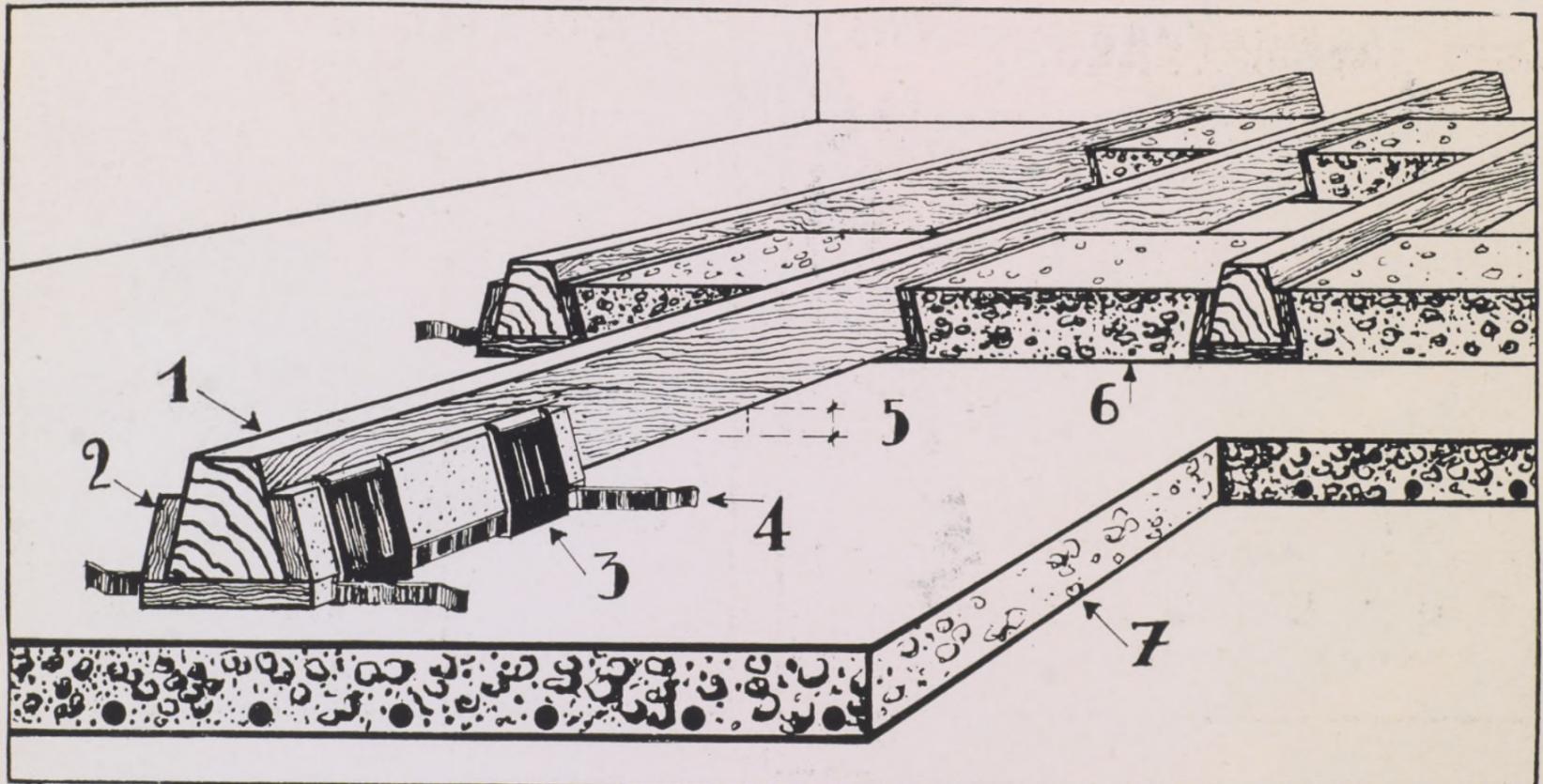
CLAES SPÉCIALITÉS CÉRAMIQUES
12, RUE DU CROISSANT, BRUXELLES - Tél. 37.57.13

Seuils et appuis de fenêtres / marches / couvre-murs / encadrements / carreaux de grands formats / terra-cotta, etc.

ONEKO

LAMBOURDES ISOLANTES CONTRE LE BRUIT

SYSTEME BREVETÉ



- 1 Lambourde en bois.
- 2 Coussinet isolant.
- 3 Agrafes non clouées.
- 4 Ancrage.

- 5 Vide pour passage des canalisations.
- 6 Béton de chaînage.
- 7 Hourdis plein et creux.

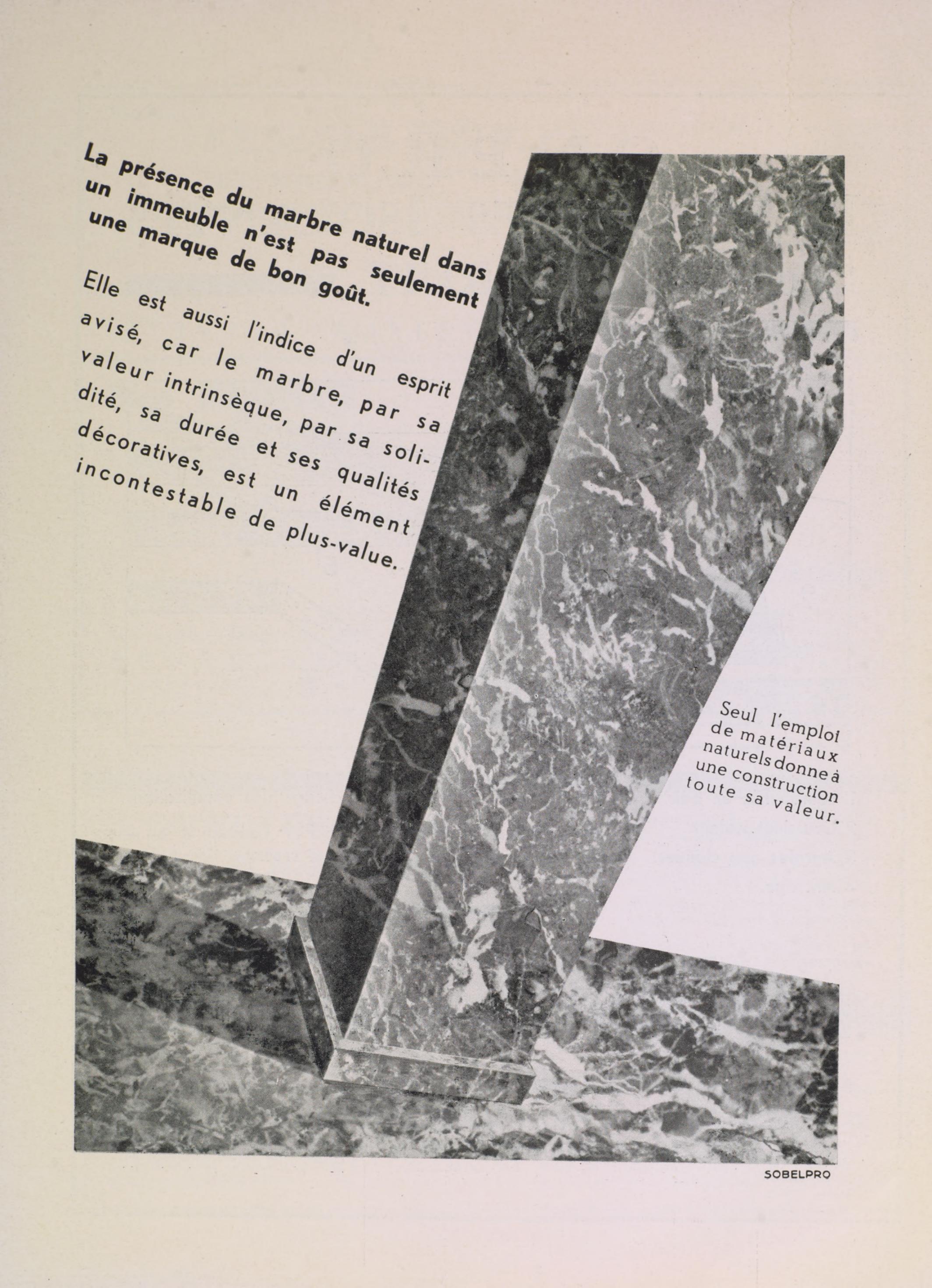
FOURNIES PRÊTES A LA POSE

ÉCONOMIE - LÉGÈRETÉ

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

VALLAEYS & VIERIN

AVENUE BROUSTIN, 69, BRUXELLES - Téléphone 26.34.11



La présence du marbre naturel dans
un immeuble n'est pas seulement
une marque de bon goût.

Elle est aussi l'indice d'un esprit
avisé, car le marbre, par sa soli-
valeur intrinsèque, par sa quali-
té, sa durée et ses qualités
décoratives, est un élément
incontestable de plus-value.

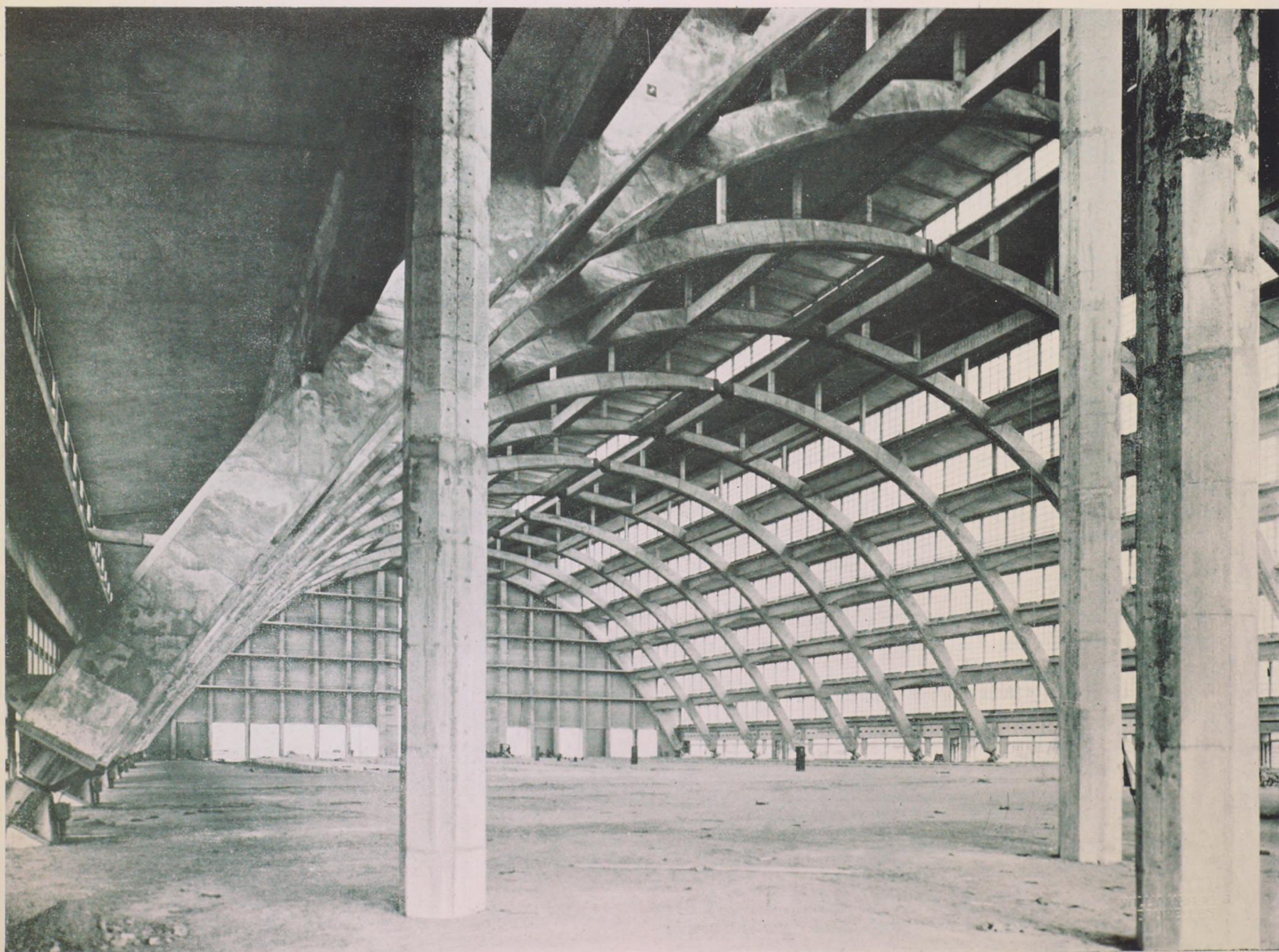
Seul l'emploi
de matériaux
naturels donne à
une construction
toute sa valeur.

LA CITÉ XIII^e Année
N° 6. - 1935

A propos du Grand palais de
l'Exposition de Bruxelles 1935.

RÉFLEXIONS sur l'Architecture Monumentale Contemporaine

par RICHARD MOSZKOWSKI, Architecte. (Suite voir N° 5)



ENTREPRISE ENGEMA

PHOTO KESSELS

Ainsi que nous l'avons vu déjà, on a donné à la ligne moyenne des arcs la forme d'une anse de panier à trois centres ; il fallait ensuite déterminer les sections de ces arcs, et cela en admettant la disposition des terrasses et des entretoises comme définitive, ainsi que leur poids. Tout d'abord on a pensé leur donner des sections creuses sauf aux endroits d'encastrement des entretoises : l'arc eût ressemblé ainsi à une tige de bambou. Mais une telle disposition était assez ingrate à réaliser et, finalement, on a prévu des arcs pleins. La section a reçu une largeur constante de 85 cm., la hauteur étant de 1,50 m. au pied, de 1 m. à la clef et de 1,80 m. dans la zone des plus grandes flexions, c'est-à-dire en plein rein.

Tout au début on avait insisté pour que les sections soient rectangulaires. Mais étant donné qu'en dehors des flexions composées dans le plan même des arcs, des flexions dans d'autres plans sont également possibles, une section polygonale ou même elliptique était mieux indiquée.

Les armatures devant résister aux efforts tranchants ainsi qu'aux torsions, constituent des systèmes de spirales se chevauchant.

Il eût été peu commode de plier les aciers suivant les arrêtes vives du rectangle ; d'autre part il est presque impossible d'obtenir un démoulage parfait de ces arrêtes : pour toutes ces raisons on a donné à la section de l'arc la forme d'un octogone ou plutôt d'un rectangle aux angles fortement chanfreinés.

"Les chanfreins, dit le prof. Baes, améliorent sensiblement l'aspect architectural des arcs ; ils concourent à les faire paraître plus légers qu'ils ne sont, tout en soulignant nettement la forme des arcs par une ligne plus puissante que l'arrête vive."

Il semble surtout qu'une section rectangulaire vue de biais (en projection diagonale) apparaît plus grosse, plus lourde qu'elle ne l'est en réalité ; quant à la légèreté d'une section, surtout si elle est creuse, elle ne peut être rendue sensible que par des artifices plastiques.

L'art de donner une vie à la surface s'appelle la modénature. Il ne s'agit pas d'ajouter, à cette intention, des moulures arbitraires, des profils fantaisistes, mais de souligner, de rendre explicite la structure intérieure des pièces.

Une section creuse eût du reste été difficile à réaliser. Légèrement allégé sur les flancs, l'arc prenant l'aspect d'une poutre cintrée en double T ou en 8, eût peut être eu un aspect plus léger, plus "nerveux". (Fig. 28).

La modénature ne vise pas tellement un effet sculptural qu'elle ne sert à rendre l'œuvre plus immédiatement lisible : son modelé ne doit jamais être en désaccord avec la structure interne.

A la clef (voir fig. 2, N° 5), la rotule est composée de 2 articulations cylindriques s'écartant l'une de l'autre autant que possible, pour laisser la place aux vérins provisoires ; ces vérins (deux par arc, de 200 tonnes chacun, la poussée à la clef étant de 400 tonnes) servent à écarter les demi-arcs pour permettre le décintrage suivant un procédé très simple de soulèvement (procédé Freyssinet). Pour donner plus de base aux sommiers des rotules il a fallu supprimer les chanfreins des angles aux environs de la clef.

Les arcs se terminent à la base par des articulations sphériques ; ces "chevilles" sont vraiment impressionnantes : dans leur partie étroite on peut apercevoir le grain en acier, qui n'a que 50 cm. de diamètre ; le poids des demi-arcs à transmettre aux fondations est

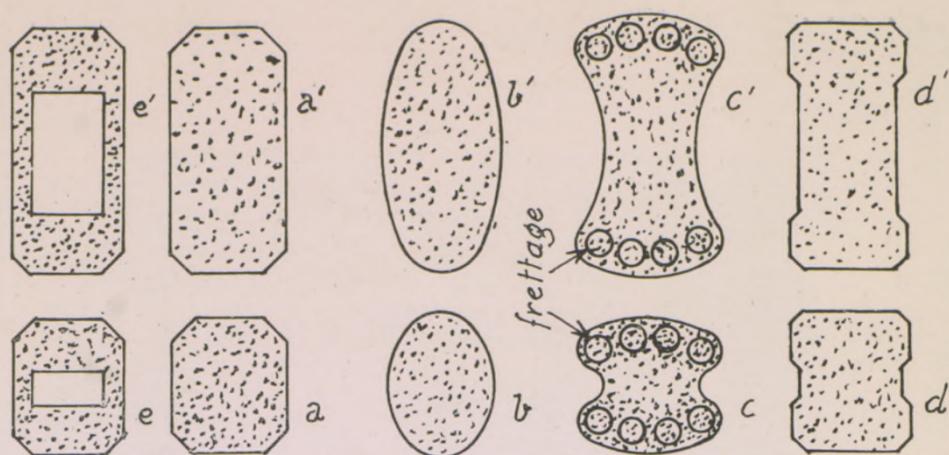
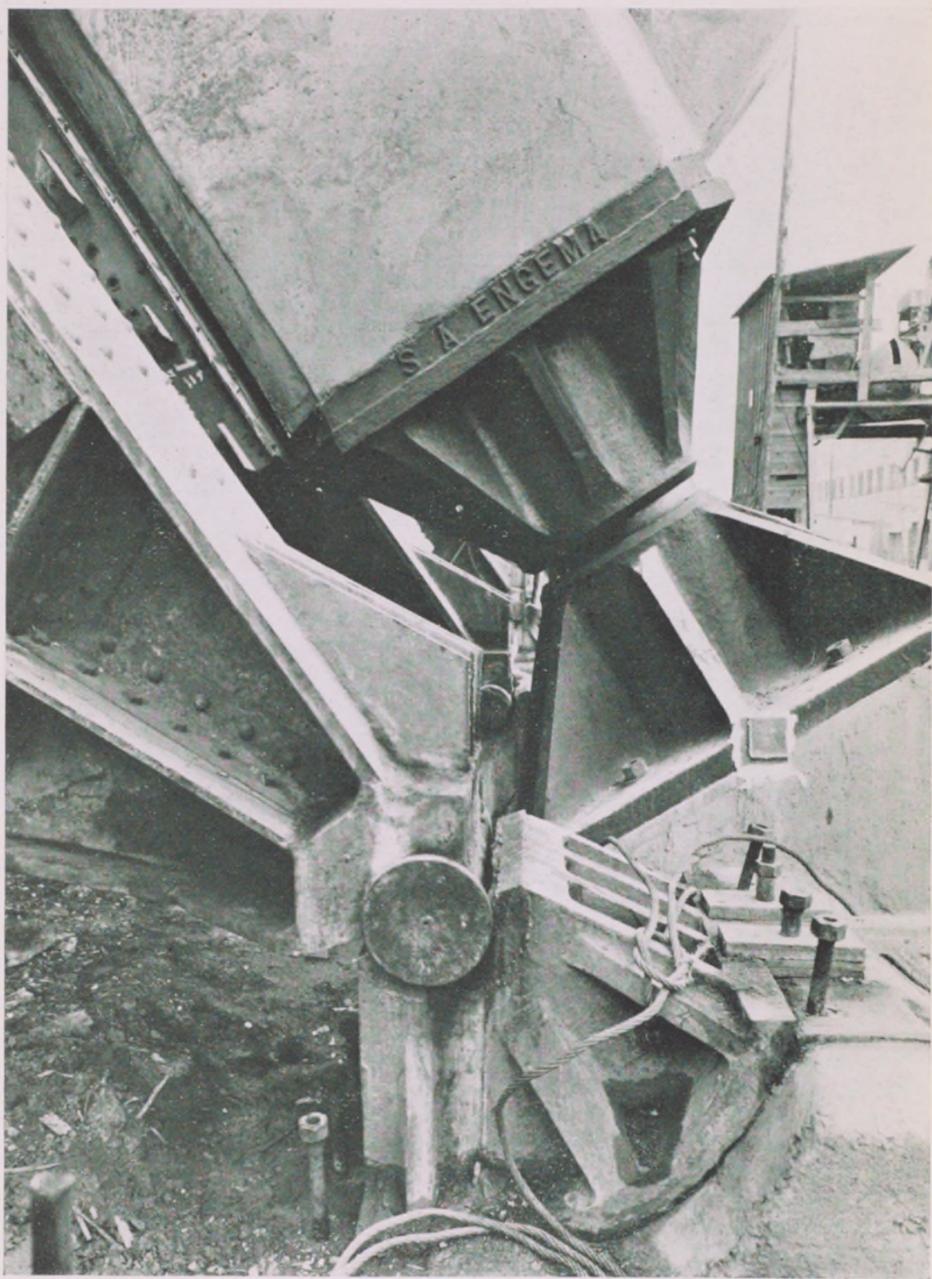


FIG. 28. - Sections possibles des arcs : les pièces à sections elliptiques résistent bien à la torsion. A une section creuse, difficile à réaliser, correspond une section en double T ou en 8 ; ces deux sections sont très "expressives".



Entreprise "Engéma".

Photo Kessels.

FIG. 29. - On voit sur cette photo l'articulation à la naissance de l'arc ; une sphère en acier à haute résistance de 50 cm. de diamètre est emboîtée dans un sommier en acier coulé. Au premier plan on aperçoit une des quatre articulations de base du cintre.

de 900 tonnes. (L'acier employé est un acier spécial au chrome-nickel dont la limite d'élasticité est de 90 Kgr. par mm²). (Fig. 29). Les sommiers dans lesquels s'emboîtent les grains sont en acier coulé. Ces organes d'appui ont l'aspect le plus machiniste qui soit, mais ils font preuve d'un souci d'élégance et d'architecture (plus ou moins consciente) chez leurs réalisateurs.

Pour s'en rendre compte on n'a qu'à regarder les consoles ; leur forme, la façon dont elles font corps avec le cylindre enveloppant le grain et le sommier de l'arc, n'ont pas été déterminées uniquement par les conditions de coulée ou d'utilité.

Ces organes d'articulation sont très importants au point de vue de l'architecture du palais : ils jouent en quelque sorte le rôle de "bases" et de "chapiteaux".

Qui sait ! peut être verrons-nous bientôt de fausses articulations décoratives en staff patiné (on connaît déjà les fausses charnières dans les cabriolets indécapotables...^{*}).

Jamais l'histoire des ordres architecturaux n'a été autre. Un langage conventionnel s'élabore à notre insu, à tous moments ; la signification des signes d'abord concrets, se décolore peu à peu. Ce qui peut être considéré comme un signe de vieillissement extrême c'est le désir de renouvellement des signes de convenance, sans une véritable renaissance des réalités matérielles qui, seules, peuvent engendrer des symboles nouveaux.

Tous les styles modernes (et il y en a !) qu'on a essayé d'inventer depuis quarante ans sont la preuve d'un vieillissement et d'une fatigue extrême.

La révolution récente en architecture fut elle-même provoquée par les artistes écoeurés par les vieilleries et les esthéticiens méditant

sur l'acropole. Leurs yeux se tournent vers les navires, les avions. Mais le charme ingénu cesse de l'être dès qu'on le regarde avec trop d'insistance ! et vouloir greffer telle ou telle forme d'allure technique sur des objets dont la fonction, l'exécution sont tout autres, n'est que du romantisme machiniste (d'une autre espèce que celui de la "Sachlichkeit" : ce dernier veut donner à une bâtisse une apparence plus objective, plus "machine" qu'elle ne l'est : l'autre s'inspire de la morphologie machiniste pour l'appliquer arbitrairement ailleurs).

Les vrais techniciens aiment et soignent leurs œuvres sans en parler et même sans le savoir ! Et les plus belles œuvres d'architecture actuelle sont sans aucune "prétention" architecturale !

Mais les techniciens ne se rendent pas suffisamment compte de la portée même esthétique de leurs œuvres ; ils ne s'aperçoivent pas de ce que la réalité symbolisée, exprimée par les formes de l'architecture officielle n'existe plus ! Que ce qu'ils font ne demande ni à être caché, ni à être orné de décors qui ne disent plus rien. Le rôle utile des mouvements "Sachlichkeit" ou "Esprit nouveau" est de réduire le prestige de l'art officiel aux yeux des techniciens plutôt que de mettre la technique en valeur aux yeux des "artistes".

Il faut féliciter l'architecte, dans le cas du palais de l'exposition, de n'avoir camouflé ni les arcs, ni les articulations (comme on l'a fait à côté, dans la salle des fêtes).^{*}

Je ne sais si effectivement, comme l'écrit le professeur Baes, "tout l'effet architectural de l'intérieur devait être atteint par la pureté et l'ampleur des lignes, ainsi que par la compréhension claire de leur rôle constructif", ou bien si, au contraire, l'effet obtenu n'est pas plutôt attribuable à une simple réussite à peine entrevue par



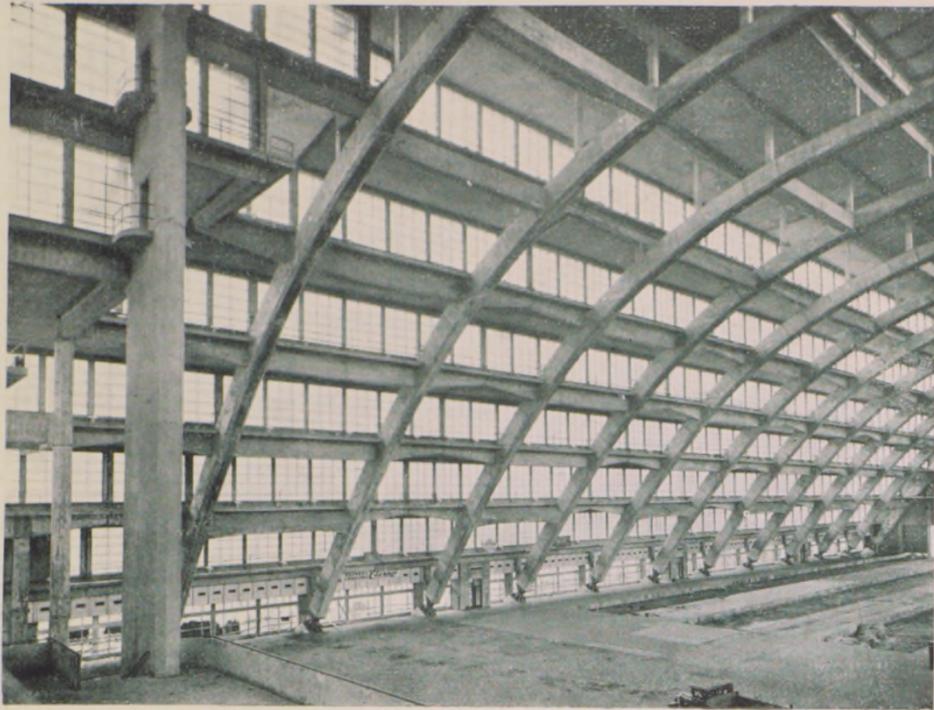
Entreprise "Engéma".

Photo Kessels.

FIG. 30. - Rien dans les façades latérales ne laisse soupçonner les beaux arts intérieurs.

* Voir prof. Hautecœur : L'influence de l'emploi des matériaux sur l'évolution des formes architecturales.

* Les points d'appuis avec leurs superbes articulations, ont été, pendant l'exposition, cachés par les cloisons provisoires installées pour les besoins de la "Gare modèle". Il est à souhaiter que les cloisons ne soient pas rétablies à l'occasion de l'aménagement définitif du Grand Palais.



Entreprise "Engéma".

Photo Kessels.

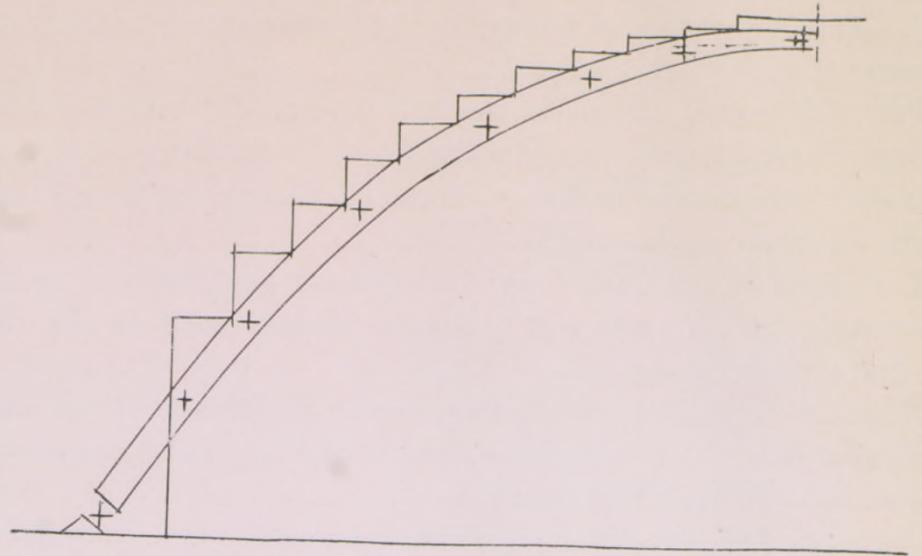


FIG. 31 et 32. - Les articulations aux naissances des arcs auraient pu être reportées à l'extérieur.

l'architecte : je pense que celui-ci fut plutôt poussé à la "pureté des lignes" par des raisons d'économie, ou par un mouvement de timidité réveillée par le prestige trop évident de la beauté technique. Au nom de quel principe prétend-on que c'est la façade qui doit être conçue de la façon la plus artistique? Dans les grands paque-

bots c'est le contraire qui a lieu : la coque doit être nette et précise, les décorateurs sont pour ainsi dire chassés vers l'intérieur du bateau ! L'intérieur du grand palais nous apparaît au contraire comme un clair et ingénieux support de façade ! Il n'est somme toute qu'un revers ; nous savons déjà que les poutres soutenant les terrasses ne pouvant suffire à l'entretoisement des arcs il a fallu en ajouter d'autres.

Les couples d'arcs forment avec les poutres qui les relient, de grandes poutres cintrées du type hyperstatique : une telle poutre eût été plus simple à calculer et plus légère si la rigidité des nœuds avait été remplacée par des diagonales en croix ; la poutre eût alors été du type statique. Mais des exigences d'un autre ordre (notamment l'éclairage) ont fait prévaloir ici (comme dans la grande majorité des constructions utilitaires) le type hyperstatique qui permet de dégager les panneaux rectangulaires.*

Les entretoises proprement dites non prévues par l'architecte ont une section sensiblement carrée : étant comprimées elles doivent résister au flambement. Les autres entretoises, celles qui soutiennent les terrasses, ont la section d'un L renversé (voir fig. 22, N° 5).

Nous avons déjà discuté la disposition générale de toutes ces poutres ; elles découlent de l'allure générale de la coupe tracée par l'architecte.

Les bas-côtés sont l'une des parties les plus importantes de l'édifice : en effet c'est là que le visiteur entre en contact immédiat avec le bâtiment, et se rend compte de son échelle.

Il y avait plusieurs solutions intéressantes à envisager pour cette partie de l'édifice.

* L'expression de monolithisme du béton armé, se traduit le mieux dans la poutre Vierendeel formée en somme d'une série de cadres. On y retrouve "cette répartition régulière des masses, cette homogénéité, cette continuité de sections, constitutives d'un ensemble formant ainsi monolithisme visuel", et contrastant avec les variations brusques de sections des éléments d'un bowsting ordinaire (aiguilles et arc par exemple). C'est pourquoi la poutre Vierendeel nous semble une solution de l'avenir et, son matériau par excellence, le béton armé plutôt que le fer, écrit Mr. J. Pilpoul, dans l'Esthétique des ponts, page 81.

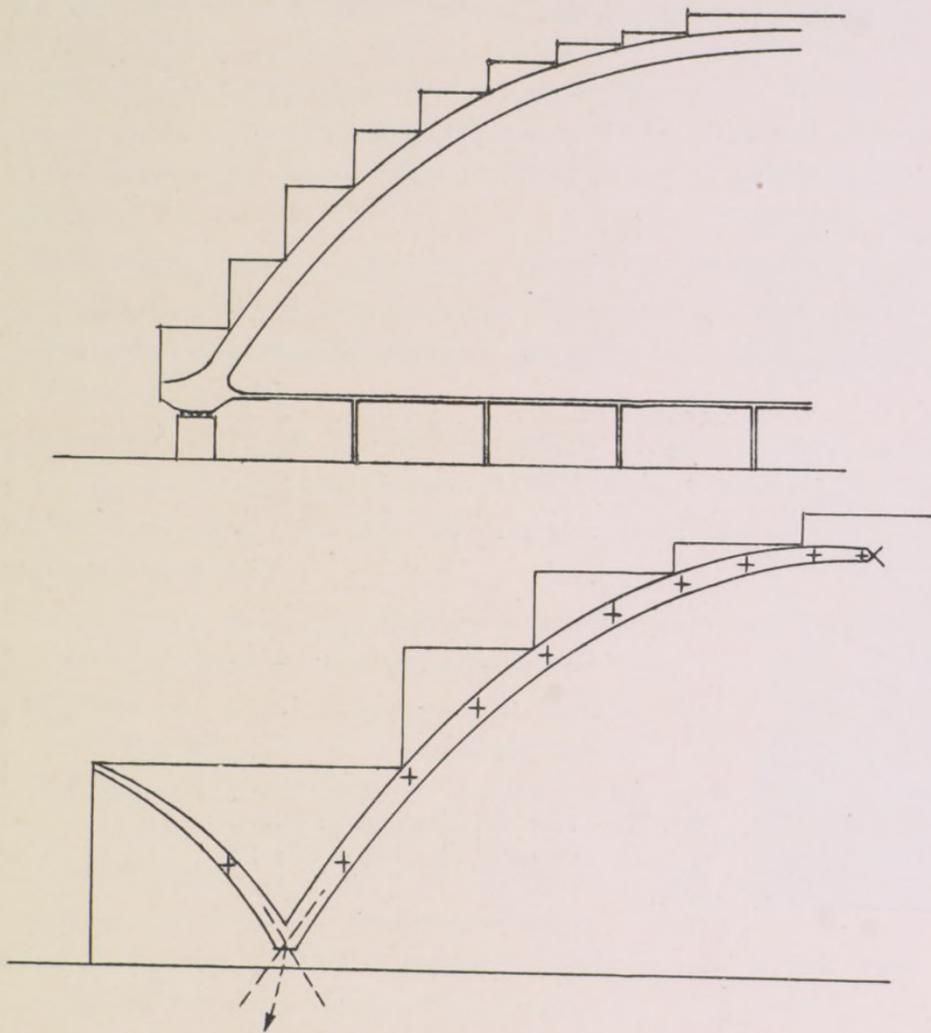


FIG. 33 et 34. - La poussée des arcs peut être absorbée par le plancher du rez-de-chaussée jouant le rôle de tirants ou annulée partiellement par des demi-arcs partant des basses nefs latérales.

On pouvait par exemple exclure les articulations de l'intérieur ; les naissances des arcs eussent été visibles en dehors comme les arc-boutants d'une cathédrale (voir la charpente de la gare d'Anvers). L'intérieur légèrement plus étroit eût été plus dégagé ; les bas-côtés plus élevés (fig. 32).

Une obligation d'ordre statique pouvait aussi inspirer des solutions intéressantes : les poussées obliques des arcs sont, en effet, absorbées par des pieux ; mais de tels pieux ne pouvant être battus sous un angle plus grand que 22°, il a fallu, pour "redresser" la poussée jusqu'à cet angle, alourdir considérablement la fondation au moyen de blocs en béton. Mais la poussée oblique pouvait être annulée soit 1) par des tirants enterrés reliant les deux appuis d'un même arc, ces tirants pouvant, dans certains cas, jouer avantageusement le rôle d'une poutre continue soutenant le plancher d'un rez-de-chaussée, comme dans les halles de Reims et les observatoires de la Villette à Paris ; 2) par des demi-arcs solidaires des demi-arcs principaux ; ces arcs supplémentaires eussent pu soutenir les galeries ou les terrasses des bas-côtés élargis ; 3) par une charge verticale (les gothiques chargeaient leurs contreforts au moyen de hautes tourelles "décoratives") ; cette charge verticale pouvant être exercée par des galeries soutenues par des pilotis (fig. 33 et 34).

A la clef, les toitures pouvaient à la rigueur passer en-dessous des arcs en laissant en dehors les rotules. Des arcs moins surbaissés auraient peut-être permis une telle solution, sans diminution du volume de la salle.

Je ne sais si ces combinaisons auraient présenté un avantage quelconque, mais il n'est pas inutile de montrer combien riches sont les possibilités techniques et architecturales.

L'architecte doit modifier sans cesse sa première pensée en s'inspirant des suggestions faites par les techniciens en ce qui concerne ses propositions précédentes. Sans nécessairement devenir spécialiste lui-même, l'architecte doit avoir le sens de l'ordre d'importance des techniques et des limites de leurs pouvoirs.

Tout ce dont nous avons parlé jusqu'à présent s'exprime en "coupe transversale" : dans une structure orientée suivant un axe, c'est toujours cette coupe qui est la plus expressive. Mais c'est l'espace enveloppé, son subdivisionnement, ses dimensions, qui doivent préoccuper avant tout l'architecte. La construction n'est qu'un langage, mais suivant la célèbre boutade de Stéphane Mallarmé, "c'est avec des mots qu'on fait des vers, et non pas avec des idées".

Compatiblement avec les exigences de contiguïté et de circulation, l'architecte doit créer des harmonies, les contrastes divers des volumes se succédant suivant le rythme de la structure.

Ces effets peuvent être lus sur les coupes et sur tous les plans. Mais le plan n'engendre pas l'espace, il n'est que sa projection, une ombre pâle, un instrument de travail qui l'exprime partiellement.

L'ordre suivant lequel le visiteur aborde les espaces d'un édifice est de très grande importance, pour cette raison que l'entrée, les vestibules jouent un rôle essentiel dans ce que Choisy appelle : "la mise en scène architecturale".

Grâce à la légèreté des charpentes modernes et à la concentration des points-d'appui, les murs portants n'existant plus, les volumes peuvent être ordonnés avec une grande liberté. (Voir les plans et les façades "libres" de Le Corbusier).

La façade principale du grand palais abritant les entrées est "libre",

autostable au vent ; elle forme paravent dans toute l'acceptation du mot, en cachant aussi bien que possible la grande nef ! La façade postérieure, autostable également, est sans prétention artistique. Il est regrettable que les deux façades n'aient pas été conçues de façon à "montrer" autant que possible la nef.

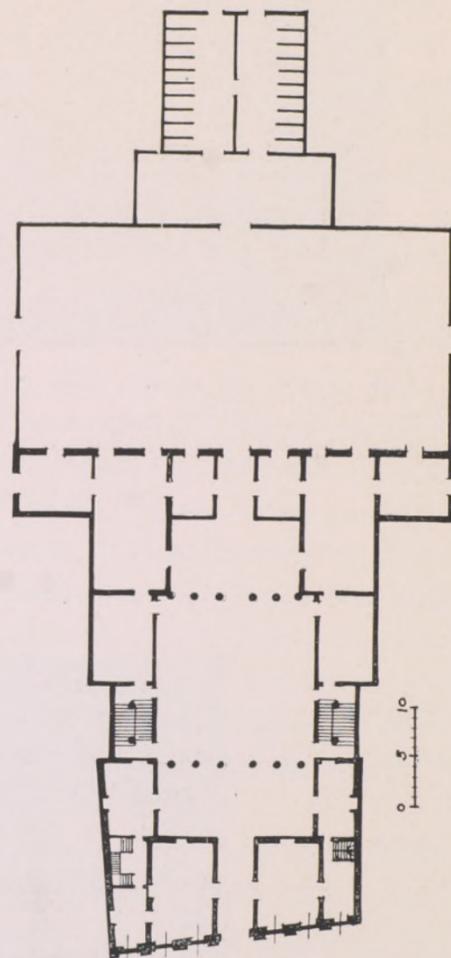
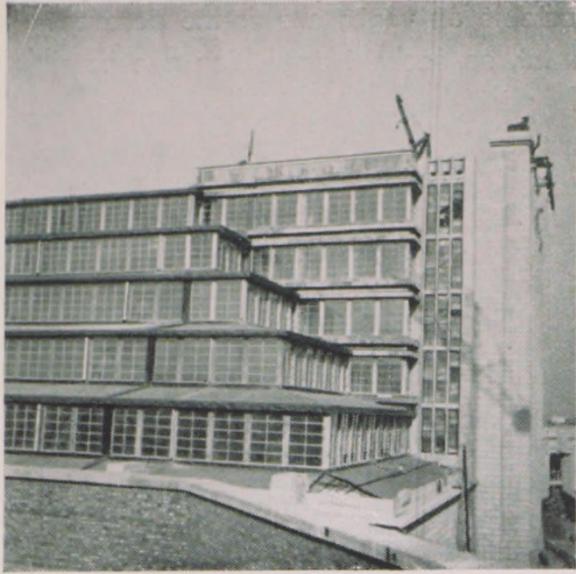


FIG. 35. - On a beaucoup imité Palladio (aujourd'hui même en U.R.S.S.), mais les buts et les moyens d'alors n'ont rien de commun avec les nôtres ; toutefois les plans palladiens peuvent servir de leçon : la suite des espaces, leurs proportions, leurs rythmes, produisent sur le visiteur une impression "architecturale" unique.



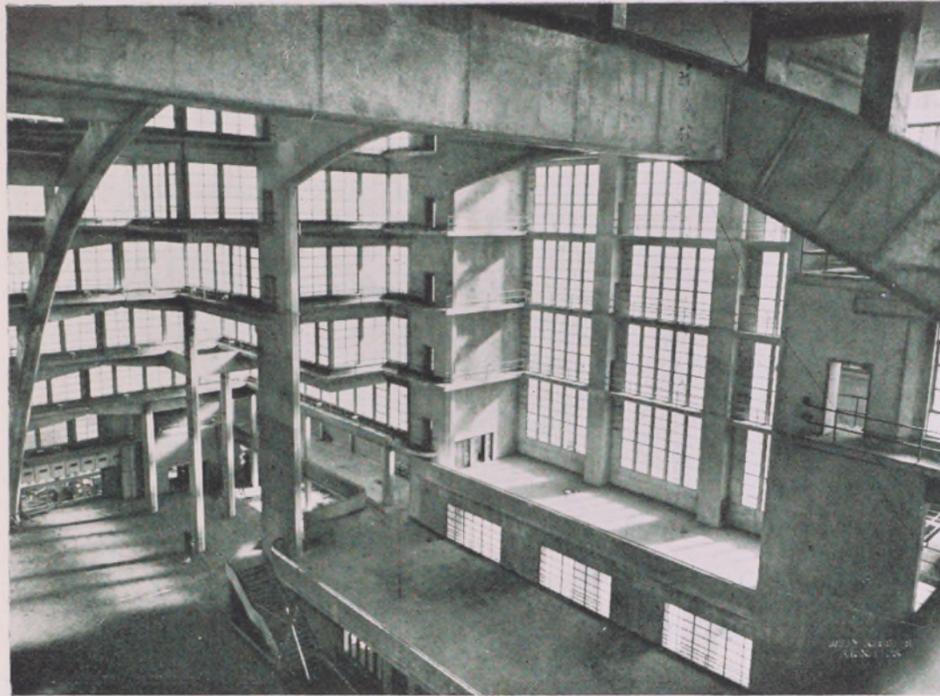
FIG. 36. - Dans le Garage Marbeuf on a réalisé une belle façade entièrement vitrée.



(Cliché Cimariné.)



(Cliché Cimariné.)

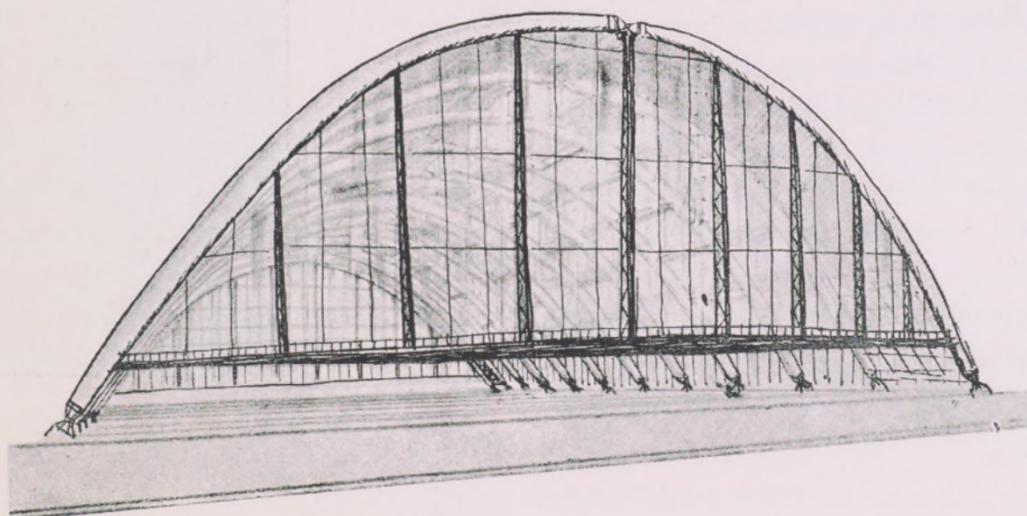


Entreprises "Engéma".

Photo Kessels.

FIG. 37-38-39. - Pour soutenir la façade principale avec sa pyramide à gradins, il a fallu deux lourds portiques et toute une série de poutres et de colonnes ; ces dernières très hautes ont dû être épaissies pour les préserver du flambement.

FIG. 40. - Le Grand Palais aurait pu avoir une façade transparente suspendue à l'arc.



En reliant solidement par couple les arcs extrêmes au moyen de voûtes, on aurait pu se passer de paravent : les façades eussent été suspendues aux arcs extrêmes et pu être entièrement vitrées. Des châssis haubanés et très légers auraient pu s'arrêter à 3 m. par exemple du sol, laissant un passage libre avec ou sans portes, sur toute la largeur du bâtiment (fig. 40).

Une grande surface unie à diviser suivant un rythme quelconque en panneaux de proportions diverses, voilà un problème d'art magnifique. De telles surfaces ordonnées peuvent être infiniment expressives et émouvantes. Mais il ne faut pas croire que l'on peut obtenir de telles harmonies à l'état pur, ainsi que par l'effet d'une pierre philosophale. Il faut que quelque chose y soit concret, ordonné, proportionné. Les tableaux d'un Mondrian, par exemple, ne disent, n'expriment rien.

Les considérations d'ordre technique ne suffisent donc point pour préciser les dimensions et les formes de l'édifice.

Les rapports entre les longueurs, les proportions entre les rapports, les rythmes et leurs combinaisons diverses forment le langage d'architecture en tant qu'art.

Il existe évidemment une infinité de rapports et de proportions : certaines de leurs combinaisons peuvent être les signes évidents et immédiats d'émotions ; il est toutefois clair que là où la liberté se meut dans des limites trop étroites, on ne peut pas vouloir exprimer beaucoup de lyrisme (une petite façade de maison ne peut être équivalente à une symphonie). Il n'existe évidemment pas de règle d'emploi de telle ou telle proportion, mais un classement général des rapports et des proportions géométriques forme une théorie générale analogue à la théorie de l'harmonie en musique. Les rapports entre les longueurs peuvent être de trois espèces :

1°) Les rapports exprimables par des nombres entiers ou par des fractions rationnelles,

2°) les rapports exprimables par les racines du second degré ou par leurs combinaisons,

3°) Les rapports exprimables par des nombres algébriques plus complexes (3,1415, par exemple).

Les premiers résultent d'une combinaison des éléments standards (briques, plaques ou châssis) (fig. 41A).

Les seconds s'obtiennent par des tracés géométriques (par exemple par le rabattement d'une diagonale) (fig. 41B).

Les troisièmes ne s'obtiennent que d'une manière approximative (la quadrature d'un cercle).

Une proportion est l'équivalence de deux rapports :

$$\text{par exemple la proportion dite "OR" est } \frac{b}{a} = \frac{a}{a+b}.$$

En général il faut au moins trois grandeurs pour déterminer une proportion.

On dit de deux rectangles semblables qu'ils sont de même proportion : de tels rectangles ont la diagonale inclinée sur le même angle (alpha ou alpha + 90°).

Les tracés (régulateurs) des diagonales parallèles ou perpendiculaires, assurent la stricte ressemblance des rectangles. Mais ces formes de rectangles peuvent être dissemblables et pourtant s'apparenter (de manières diverses).

Par exemple, dans le cas du Grand Palais, les hauteurs des châssis

des différentes terrasses auraient dû logiquement diminuer suivant une fonction exprimée par la courbe même de l'arc (fig. 41D).

L'expérience montre que ce sont les lois simples qui engendrent les formes les plus expressives.

Peut-être est-ce parce que l'unité de l'œuvre est ainsi la plus saisissable. Aujourd'hui, en tous cas, nous avons le goût des rapports numériques simples, des surfaces subdivisées en panneaux d'égale grandeur ; mais je ne crois pas que de telles préférences ont quelque chose d'inévitable ; elles sont peut-être aussi passagères que le goût des horizontales ou des volumes de forme essentiellement cubique.

Toutes les proportions et tous les rapports peuvent être excessifs. Nous savons tracer un rectangle d'une manière précise, grâce à certains procédés géométriques, mais pour "découvrir" ce rectangle notre goût sera le seul guide. Qui va à coup sûr répète le déjà vu, le déjà fait. On répète un autre ou soi-même. Tandis que pour faire du neuf on est réduit à tâtonner, et cela aussi bien en art qu'en technique. On doit hésiter, comparer, ajouter, revenir sur ses pas, choisir, même là où la préférence est donnée par des raisons "personnelles" à demi-obscurées, inavouables quelquefois.

Au cours de l'analyse du grand palais, nous avons vu qu'à chaque étape de l'étude, l'architecte et l'ingénieur se trouvent devant un choix de solutions : ils hésitent, ils tâtonnent avant de savoir ; si telle solution est la meilleure à tel point de vue, le sera-t-elle aussi à tel autre ?

Des coups de sonde donnés à gauche puis à droite, situent de proche en proche la position possible d'une solution optimale.

Ainsi, des éliminations successives nous aiguillent vers la solution la plus convenable. Ces éliminations "convergentes" ne s'effectuent, je pense, qu'à un seul point de vue à la fois. Les "possibilités" sont rangées suivant une seule dimension déterminée : autrement dit, on ne fait varier les paramètres que séparément, quoique presque simultanément.

La difficulté véritable ne réside pas dans la détermination d'un centre de convergence, d'un optimum (s'il en existe), de "mettre au point", mais plutôt dans le fait de choisir convenablement le paramètre, de trouver, de créer le point de vue, de "poser" le problème. Le goût, l'art n'apparaît que là où la technique n'a plus rien à dire : au contraire dans le cas où le problème technique est trop neuf et demande toute l'attention du constructeur, il n'y a pas encore de place pour les considérations artistiques. L'expérience montre qu'une mise en ordre artistique s'opère plutôt là où la routine remplace l'invention technique : l'art n'est qu'un fruit tardif et n'est possible que quand les difficultés n'existent plus, ou ne semblent plus exister. L'architecte applique les innovations techniques sans y attacher trop d'attention. Cela ne veut pas dire que l'ordre dans lequel se placent les différentes manières de poser le problème soit immuable, ni que les décisions soient prises une fois pour toutes. Au contraire, nous avons vu que rien n'est plus néfaste à l'heureuse réussite d'une œuvre, qu'un attachement trop absolu au parti-pris et que seule la longue attente d'une décision définitive peut empêcher une concrétisation hâtive qui ne serait qu'un avortement ! *

* Voir "Cours d'Architecture de l'Ecole Centrale", professé par M. E. Arnaud. Ire partie: Ensemble des opérations à envisager pour l'édification des bâtiments, page 30 et suivantes.

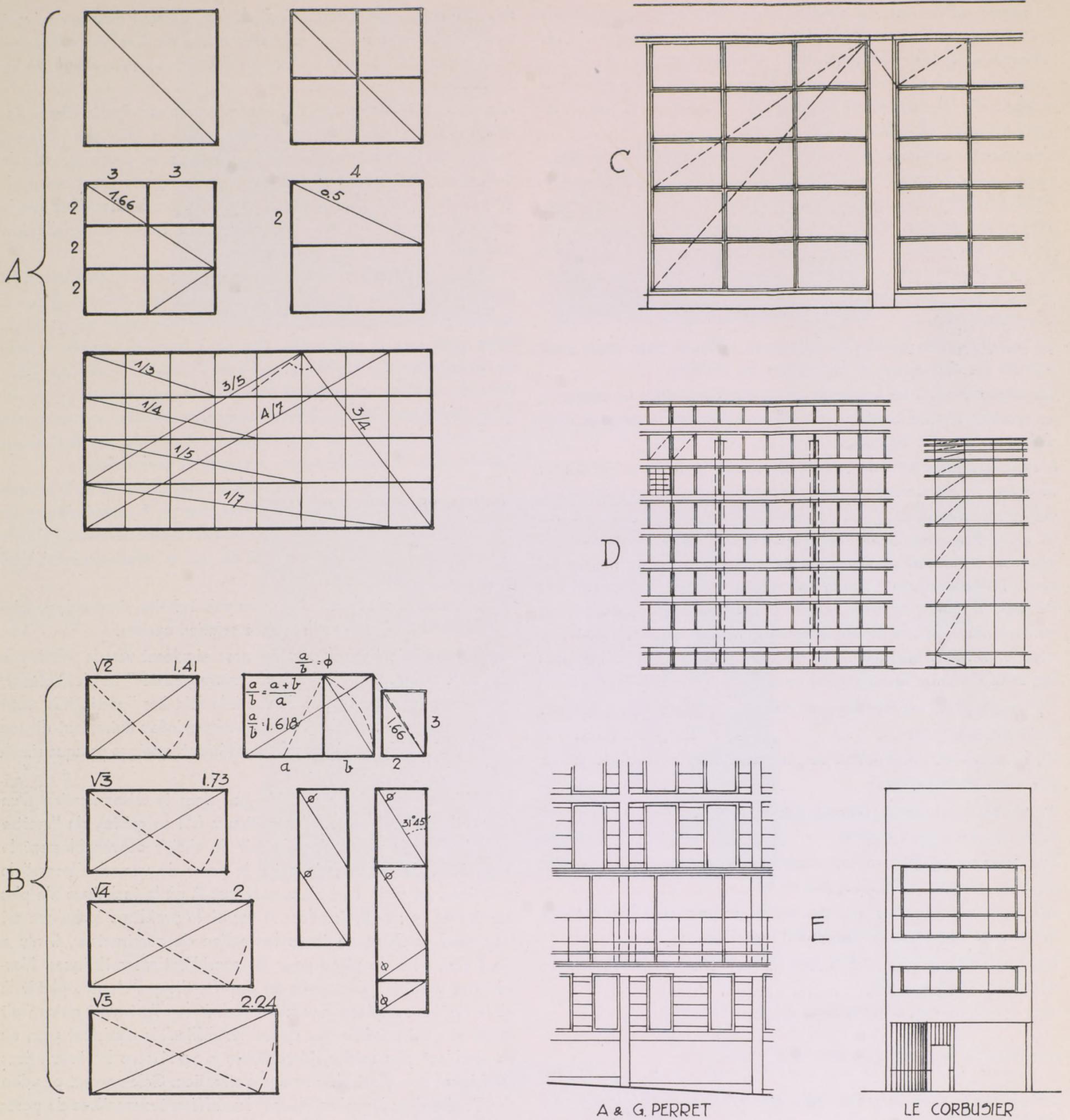


TABLEAU N° 2.

FIG. 41. - Proportions :

- A) Arithmétiques.
- B) Obtenues par des tracés géométriques.
- C) Les proportions des fenêtres en B.A. du Grand Palais (réalisation Cimarmé).
- D) Les proportions des façades latérales telles qu'elles sont actuellement et telles qu'elles auraient été si l'on avait suivi la loi exprimée par la courbure des arcs.
- E) Exemples de belles proportions.

Tout doit être indéfiniment recommencé et tous les points de vue doivent être envisagés chaque fois presque instantanément ; c'est pour cette rapidité et à cause de la multiplicité des points de vue, qu'un architecte se fait aider et s'entoure d'ingénieurs qui, par exemple, lui calculent rapidement les charpentes et lui indiquent les types les moins coûteux, les plus légers, etc. Il ne dicte rien, mais compare et coordonne.

La science donne des réponses de plus en plus précises et multiples : elle exige que l'on "pose le problème" des manières les plus diverses. Mais en général, comment arriver à savoir si un problème se pose réellement d'une manière ou d'une autre ? que tel ou tel point de vue existe, est légitime ? Eh bien, il me semble (et ceci est, je crois, assez important) que c'est l'existence d'un optimum qui peut nous le prouver (non pas nous prouver sa valeur, mais son existence). Dans ces conditions voici comment une mise au point devient possible ; si notre mécontentement grandit chaque fois que nous faisons varier la cause qui l'engendre dans les deux sens opposés d'une même direction (ou même dimension) nous sentons que la position la moins mauvaise existe (nous l'appellerons la bonne) ; il existe donc une congergeance et un optimum. Cela semble peut-être un peu abstrait et, dans les cas courants, technique et bien inutile ; mais un pareil critère peut être précieux dans le cas d'un problème posé de manière nouvelle, et par conséquent posé du point de vue du goût, de l'art, car, dans ce cas là, le problème est toujours nouveau. On ne peut jamais savoir à l'avance si telle ou telle modification de forme, de couleur ou de proportion a un sens, si elle exprime quelque chose. Par contre, si l'on constate qu'on améliore... pour gêner ensuite, c'est alors qu'on sent qu'un optimum existe.

Je pense qu'une découverte artistique, et même toute découverte réside dans l'établissement d'un certain ordre de tâtonnements efficaces (convergeants). Et cela ne peut être basé que sur une honnêteté d'artiste tout intime et incontrôlable, sur une probité du goût ; toute personne qui a cherché artistiquement, comprendra cela aisément.

Ce qui distingue "le trouveur" du "chercheur" c'est que le second n'a pas seulement l'impression de s'approcher du but, mais, par moments de s'en éloigner aussi. On prend mieux et plus tôt conscience de ce qu'on sait ne pas désirer, que de ce qu'on désire.

La création ressemble à la fois à un pointage (par défaut et par excès) et à une sorte de sélection naturelle dans laquelle l'élimination ne s'opère pas sur l'objet concret, mais, un à un, sur ses schémas.

L'optimum d'un point de vue ne correspond pas nécessairement à l'optimum d'un autre point de vue. L'optimum concret est un compromis : pour le trouver, il faut l'ajuster et le réajuster sans cesse (on envisage donc des zones optima plutôt que des points).

Nous avons vu que pour concrétiser, les déterminations rationnelles chaque jour plus précises (la science serre de près la réalité) ne suffisent pas. Un hasard, un caprice ou le besoin impérieux de dire quelque chose comble cette indétermination : et c'est ici que le critère d'existence d'un optimum devient précieux.

En art on tâtonne toujours ; mais le critère objectif d'une efficacité évidente, d'une réussite matérielle manque.

Tout semble possible à priori, et toute production peut avoir droit légitime au chef-d'œuvre. Nous avons, ces dernières années, assisté à de telles extravagances artistiques qu'on est bien obligé de se demander s'il n'y a pas, malgré tout, quelque différence essentielle entre ces fruits étranges de l'imagination et des expressions plus humaines.

On a constaté souvent avec justesse que ces tableaux, ces sculptures, ces poèmes, malgré qu'ils prennent les aspects les plus divers, sont toujours les mêmes... On a beau essayer de provoquer le hasard, si on ne sait pas s'y prendre, il répond (contre toute apparence) toujours la même chose.

Le représentant le plus brillant et le plus typique de cette totale anarchie dans l'art est bien Picasso qui lui-même s'est exprimé en ces termes : "Je ne cherche pas, je trouve". Cette phrase en dit long sur une manière d'art par trop répandue aujourd'hui.*

Un pareil artiste tâtonne, oui, mais jamais il n'abandonne une solution pour une autre, car toutes lui sont également bonnes ; de là son immense production.

En ne suivant qu'un seul chemin l'effet obtenu semble toujours plus ample. C'est une illusion ; on n'amoindrit jamais, on ne dépasse jamais un optimum qui se trouve partout (n'étant nulle part).



FIG. 42

* Il est évident que si on critique à certains égards un Picasso, cela ne veut pas dire qu'on lui préfère des Paul Chabas. Il faut y insister expressément.

Nous trouvons en général que notre goût est infaillible, notre génie sans limite, ce qui me paraît fort effrayant*, car après tout, cela peut être aussi bien le fruit d'une folie à la lettre que résulter d'un "accord" social, d'une réussite : l'homme finit par se croire infaillible à partir du moment où on lui répète qu'il l'est ; chez les fous c'est tout le contraire ; eux commencent par se croire infaillibles et n'attachent qu'une importance secondaire à l'opinion d'autrui. Mais comment un tel succès est-il possible ? On pourrait croire qu'il est le fruit d'un amour pour la personnalité la plus libre possible, totale, incontrôlée. Mais quand on dit n'importe quoi on ne donne l'image que d'une série de ses réflexes d'imagination, de l'habitude (qui n'est qu'une seconde nature). Mais c'est uniquement notre goût, donc l'élimination qui dit vraiment quelque chose de nous-même et non pas l'imagination. Et je pense que malgré tout nos œuvres conscientes nous trahissent plus et mieux que nos rêves. Chacun a par milliers, ses images, ses souvenirs, ses idées. Ici c'est choisir qui est l'essentiel et le plus difficile.

Le succès passager mais considérable des arts du type picaciste s'explique autrement : c'est l'expression d'une fuite et d'une réaction, d'une volonté de n'être pas ceci ou cela. Et ce besoin de fuite (signe de décadence et de fatigue) est très grand depuis un demi-siècle.

Pour fuir toute figure qui nous a fatigués au delà de toute résistance (oh, que l'on a donc assez de l'art officiel, académique !) toute direction nous semble bonne. Pourvu que la distance qui nous sépare du fantôme augmente toujours et indéfiniment ; mais, si on s'éloigne trop on risque d'oublier ce que l'on fuit et à quel endroit il se trouve. A ce moment il faut l'approcher un peu à nouveau pour le mieux fuir ensuite.

La seule preuve qu'on en est loin réside dans l'étrangeté grandissante. Car c'est bien l'étrangeté (par rapport à quelque chose) et non quelque chose de précis que l'on cherche. Cette chose qui nous donne le vertige agit comme un centre qu'on fuit : tout nous semble bon sauf cette chose elle-même ; nous trouvons toujours et sans cesse ce qui n'est pas elle et nous ne sommes jamais assez loin d'elle. En somme ce qui devrait nous inquiéter c'est de ne jamais rien gâter, de ne jamais dépasser un optimum (en art un optimum d'expression).

Les considérations qui précèdent s'appliquent particulièrement aux arts de notre temps. Certaines œuvres d'architecture moderne sont les fruits d'un semblable mouvement de réaction ; s'ils sont heureusement peu nombreux, il n'est cependant pas inutile d'insister sur le danger d'un tâtonnement aveugle qui donne, comme résultat, des piliers jamais assez hauts, des bandeaux de fenêtres jamais assez larges.

La construction du Grand Palais de Bruxelles a été exécutée magistralement par les ingénieurs, les contre-maîtres et les ouvriers de la société Engema, sous la direction du théoricien bien connu, le professeur Baes. Il faut rendre hommage à l'admirable maîtrise et à l'audace des chefs, à l'exactitude et au "fair play" des exécutants. La beauté de ce chantier décrit maintes fois dans la presse technique était saisissante.

Il n'est rien de plus passionnant que ces grands chantiers où la régularité, le rythme, l'accord dans les travaux rappelle une symphonie musicale exécutée par un orchestre uni autour d'un chef ; tout comme une œuvre d'art véritable est nette et inattendue dans sa réussite d'ensemble, et nécessaire, inévitable dans l'enchaînement de ses parties.

Il ne faut jamais perdre de vue que "pour toutes les constructions, même les plus modestes, le tracé des formes suppose la connaissance, au préalable, des moyens d'exécution.

"La nécessité d'une étude des matériaux et de leurs moyens de mise en œuvre, n'apparaît pas s'il s'agit de constructions conformes à des modèles classiques, exécutés par des moyens connus de longue date ; mais, dès que l'on veut réaliser un programme neuf par des moyens nouveaux, on constate que l'étude de l'exécution doit marcher de pair avec le tracé des ouvrages". (E. Freyssinet, à propos du Hangar d'Orly, dans son merveilleux article publié en 1923 dans le Génie Civil).

Aujourd'hui la fonction de l'architecte qui conçoit l'œuvre et celle de l'entrepreneur qui prévoit son exécution, sont hélas tout à fait dissociées, au point que les lois de certains pays défendent d'être architecte en même temps que réalisateur entrepreneur.

L'architecte compose son projet sans appliquer le critère d'économie qui échappe à sa compétence ; l'ingénieur, l'entrepreneur réalisent une pensée qui leur est souvent totalement étrangère et même antipathique. L'entrepreneur doit savoir réaliser n'importe quoi. L'architecte pense que tout est réalisable.

D'autre part les ingénieurs se désintéressent volontairement de toute préoccupation qu'ils jugent d'esthétique (ce qui dans leur bouche est presque péjoratif) ; ils créent des œuvres magnifiques par leur hardiesse et leur simplicité, mais qui, malgré tout, ne forcent que notre admiration, sans nous émouvoir artistiquement. Les techniciens ne savent ou ne veulent pas être artistes, ignorant tout de l'efficacité émotive des rapports de proportions et de rythme. Parfois, pour réaliser de grands ouvrages (des ponts, par exemple), les ingénieurs se font aider par des architectes : mais ceux-ci ne peuvent que gâter le travail de ceux-là en voulant parer (décorer) des ouvrages parfaitement viables et déjà concrets par eux-mêmes et qui ne nécessitent ni moulures, ni profils, ni pilastres.

Ce rôle d'architecte est absolument stéril, nuisible même.

Mr. Arnoud dit fort justement : "L'ingénieur fait une étude sur quelque chose, et, ce quelque chose est du domaine de l'art".

L'artiste précède donc l'ingénieur. Sans doute ! Mais l'artiste ne doit pas puiser parmi les visions déjà sensibles des réalisations plus ou moins anciennes, mais dans le répertoire des schémas que lui offre la technique contemporaine.

Il nous est donné de connaître la richesse des possibilités confondues aux yeux trop exclusivement pratiques : c'est cette conscience qui fait l'artiste.

R. NOSZKOWSKI.



(Cl. La Technique des Travaux.)

FIG. 43. - On fait venir l'architecte après l'ingénieur pour "habiller son ouvrage" : mieux vaudrait laisser à celui-ci sa nudité ! Les quelques moulures surajoutées à la Gare de Reims compromettent cette belle réalisation de l'Entreprise Limousin.

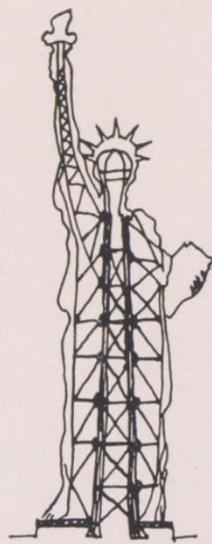
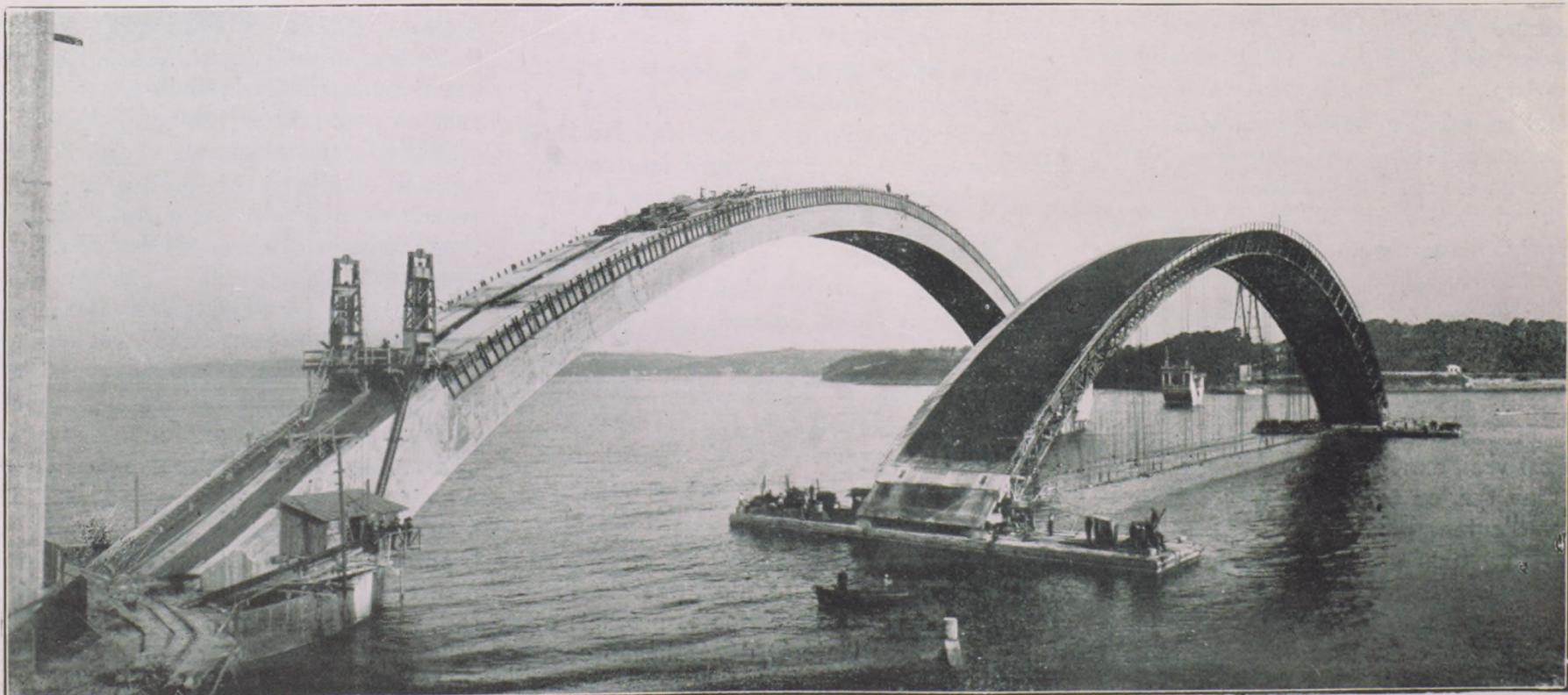


FIG. 44. - L'intérieur du Grand Palais n'étant, dans certaines de ses parties tout au moins, que le revers des façades, évoque la belle charpente combinée par Eiffel pour la statue de la Liberté.

(Cl. Génie Civil.)

FIG. 45. - L'impressionnant chantier des Hangars d'Orly.



(Cl. Génie Civil.)

FIG. 46. - Le beau chantier du Pont de Plougastel.

XV^E CONGRÈS NATIONAL DES ARCHITECTES

RAPPORT présenté par la Société Royale des Architectes d'Anvers

Le Chômage des Architectes

Nombre de confrères sont à l'heure présente réduits à une gêne, qui pour certains confine à la détresse.

Ils sont complètement livrés à eux-mêmes ! Nulle caisse d'assistance pour secourir leur état de chômage ! Le nombre restreint d'architectes, et le fait qu'ils sont loin d'être tous affiliés à des unions professionnelles reconnues, rend d'ailleurs quasi impossible la création d'un organisme semblable.

Jamais nos unions professionnelles se sont trouvées devant des difficultés aussi exceptionnelles ; ce qui explique l'absence absolue de moyens préventifs de leur part.

Ce qui est fait, ne peut se refaire ! Il n'est toutefois pas admissible que ce manque de prévoyance puisse être ou devenir une raison pour laisser se perdre un groupe incontestablement intéressant et utile de la Collectivité !

Quiconque est au courant de ce qui fut réalisé par le monde entier, principalement après-guerre, dans le domaine de la rénovation des formes et de l'adaptation esthétique de la technique moderne, n'osera méconnaître que, dans notre société actuelle, l'architecte a encore bel et bien une raison d'être.

L'architecte est le coordinateur par excellence, à qui incombe de réunir en un tout harmonique les multiples productions des techniques diverses. A ce titre, il est de nos jours aussi indispensable, voire même à un degré plus élevé, que ses confrères de l'ancienne Egypte, de la Grèce et du Moyen-Age.

Sa situation pénible actuelle lui vient incontestablement en tout premier lieu de la Crise. La bonne bourgeoisie, les entreprises commerciales et industrielles, en un mot tous ses mandants habituels, en furent, on ne peut plus, profondément affectés... et la pénurie de commandes en fut pour lui le bien triste corollaire !

Précisément ces circonstances attirent plus que jamais l'attention sur un tas de maux et de situations plus ou moins erronées, qui, il est vrai, existèrent et existeront toujours, mais qui, en ces heures critiques, paraissent d'autant plus iniques, que les effets en sont bien plus cruels qu'en temps normal.

Il s'impose donc de rechercher des moyens propres à annihiler ces causes, ou du moins

à en atténuer les effets néfastes qu'elles exercent sur les occasions de travail des architectes.

Avant d'y procéder, rappelons qu'il y a un moyen fort simple qui, du coup, arrêterait toute menace de chômage pour les architectes capables et dignes d'être reconnus comme tel.

PROMULGER UN BRIN DE LOI, PAR LAQUELLE IL SERAIT DEFENDU D'ENCORE CONSTRUIRE SANS PLANS DRESSES PAR, ET EXECUTES SOUS LA DIRECTION D'UN ARCHITECTE.

Voilà où l'on doit en venir ! Voilà ce que la logique exige !

Les médecins, avocats, notaires, pharmaciens... doivent être possesseurs d'un titre légal avant de pouvoir exercer leur profession ! On est même arrivé à ne plus permettre d'échanger la monnaie qu'à ceux, reconnus officiellement à cette fin ! Mais le premier venu peut construire, peut gaspiller dans de mauvaises constructions, l'argent de gent naïfs, peut élever des bâtisses scandaleuses et criardes, qui gêneront l'esthétique des biens environnants et gêneront tout un entourage ! Il est défendu de faire du bruit exagéré dans sa propre maison, de chanter en rue à certaines heures, de faire ceci ou de faire cela ; mais construire, le peut qui veut... même s'il s'agit de constructions qui narguent le Ciel et seront une dissonance éternelle dans l'harmonie d'un paysage !

Oui, l'on devra en venir à reconnaître juridiquement le titre d'architecte, et à ne l'octroyer qu'à ceux qui auront fait les études nécessaires, auront prouvé leur savoir, et posséderont le sentiment certain de leur dignité et de leurs responsabilités. A eux seuls la Loi devra encore permettre d'élaborer des plans et d'en diriger l'exécution. Nous posons donc comme condition et exigence première :

L'INSTITUTION D'UN EXAMEN SCIENTIFIQUE A L'OBTENTION DU TITRE D'ARCHITECTE, appuyée d'une stipulation à insérer dans la Loi, comme quoi PERSONNE NE POURRA CONSTRUIRE SANS ARCHITECTE.

Cette exigence repose, non pas sur l'intérêt particulier des architectes présents et futurs, mais sur l'intérêt général bien com-

pris, l'intérêt social, économique et culturel du Pays.

C'est la raison pour laquelle la question de la protection légale du titre d'architecte est devenue, à l'heure présente, d'un intérêt vraiment universel, de la plus brûlante actualité.

L'exemple d'autres pays est là pour nous prouver que la réalisation en est fort bien possible !

Qu'il nous suffise de jeter un coup d'œil chez nos voisins du Nord et de l'Est !

En ALLEMAGNE :

Une mesure gouvernementale protège la profession d'architecte. " Il fut entr'autres stipulé, " — ainsi nous raconte le " Nieuwe Rotterdamsche Courant " du 22 mars dernier, — " que dorénavant seul pourra s'intituler architecte, celui qui, après examen sévère du travail qu'il aura présenté, aura été reçu membre de la Section d'Architecture de la Chambre de Culture du Reich. Seuls les architectes de la Chambre ont encore le droit d'introduire des plans. Seuls les plans introduits par ces architectes peuvent encore être acceptés pour examen par les services de contrôle sur la bâtisse. Tous les architectes sont, en outre, astreints aux mêmes normes et à un même barème d'honoraires.

La loi promulguée en septembre 1934, entra en vigueur le 1^{er} février dernier. D'après certains journaux professionnels allemands, la séparation entre architecte et entrepreneur, technicien et ingénieur, est déjà nettement perceptible ; en effet, il n'est plus possible à un entrepreneur d'être simultanément architecte et d'introduire une demande à bâtir. La loi a aussi réuni tous les architectes en un seul organisme discipliné, qui compte dès à présent 10.000 membres. Il paraît que dans les grandes villes les résultats sont déjà très favorables aux architectes, tandis que dans les petites agglomérations et à la campagne, elles ne sont que fort minimes. En tous cas, toute concurrence entre architecte-particulier et architecte-fonctionnaire est définitivement écartée.

D'autres résultats importants sont encore à attendre. Ainsi il y aurait, à ce qu'il paraît, trop d'architectes en certains endroits, tandis qu'en d'autres, on en chercherait en

vain dans un rayon de 20 Km. La proportion du nombre des architectes par rapport au chiffre de la population, est très irrégulière. Elle varie de 1 à 2800, à 1 à 33.000. Il s'en suit qu'on cherche à répartir les architectes de façon qu'il y en ait dans toute commune rurale, par rayon minimum de 10 Km."

En HOLLANDE :

Ministre Marchant annonce en séance de la Première Chambre, qu'un projet de Loi réglant la profession d'architecte a quitté son département.

La nouvelle est relatée par le "Nieuwe Rotterdamsche Courant" du 16 avril dernier, dans son rapport sur la Session du Printemps, tenue à Utrecht par les Architectes Néerlandais.

Il y est dit :

"Cet acte est considéré comme un fait de grande signification. Les architectes fédérés néerlandais se demandent, non sans impatience, si le projet est conçu de façon qu'on puisse escompter qu'il mettra fin à la concurrence effrénée et sans nom qu'une masse d'incompétents ne cessent de faire à la profession d'architecte. L'intérêt général et celui de l'habitat populaire en ont grandement besoin. Le président forme le vœu que du contenu du projet puisse apparaître que le Ministre est pleinement conscient du rôle culturel important de l'architecture dans la vie sociale."

Nous partageons son espoir. Et nous espérons que, s'il devait se réaliser en Hollande, nous aussi nous rencontrerons un ministre qui tiendra à s'occuper de cette même cause d'intérêt général et de toute première importance culturelle. NOUS AUSSI, NOUS ATTENDONS AVEC UNE REELLE IMPATIENCE !

Entretiens il n'est pas sans intérêt de constater que le principe de la défense juridique des professions voit de jour en jour augmenter le nombre de ses adeptes, même dans les pays à tendances nullement dictatoriales, nationalistes, socialistes, communistes, fascistes, corporatistes, etc.

En SUISSE, pays classique certes de la Liberté, il n'est plus permis depuis le 10 janvier dernier, de porter le titre d'entrepreneur de constructions ou de travaux publics, sans avoir satisfait au préalable avec succès aux divers examens menant à la "Maîtrise".

Aussi nous nous demandons : quand aurons-nous, chez nous, la protection de notre profession ?

Nous savons qu'elle a été réalisée en d'autres pays ; non seulement en Allemagne, dont nous avons parlé, mais aussi en Roumanie, en Bulgarie et en Lettonie, des restrictions légales ont été promulguées concernant la bâtisse, et le titre d'architecte y est protégé par la Loi.

Ce n'est donc nullement insensé de notre part d'exiger une réglementation légale de notre profession.

Dans l'attente toutefois qu'elle se réalise, notre navire fait eau de toutes parts et la sagesse nous commande de mettre tout en œuvre pour le tenir droit, sans devoir baisser pavillon.

A cette fin, sont nécessaires :

1. des mesures de détresse, c.-à-d. de nécessité et de possibilité immédiate ;
2. des moyens de remise en état.

MESURES DE DETRESSE

DETRESSE suppose une situation extrêmement critique, donc absolument exceptionnelle, — exige et justifie la mise en œuvre de moyens exceptionnels, — fait appel et a droit à l'aide immédiate de quiconque peut octroyer aide et salut.

I. — ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

A. — La S.R.A.A. prit connaissance en séance du 14 mars dernier de divers communiqués officiels émanant de la Commission Nationale du Travail et de la Sous-Commission Anversoise, celle-ci proposant pour le Grand-Anvers seul, en vue de la résorption du chômage, des grands travaux d'utilité publique d'une valeur de plus de 100 millions de francs ; notamment : des écoles (10 millions), des casernes (20 millions), des habitations (6 millions), la modernisation du théâtre néerlandais (4 millions), des locaux de recrutement au port, des buanderies publiques, une station de pompage, etc., etc.

Nous avons constaté que pour tous les travaux envisagés, sans exception, les plans existaient, élaborés par des fonctionnaires des services publics, de sorte qu'aucune occasion est laissée aux architectes particuliers de participer à cette action "constructive" de grande envergure.

Pour cette raison, la S.R.A.A. émit un ordre du jour, qu'elle transmit au Gouvernement, à la Commission Nationale de Travail et à la Sous-Commission Anversoise. Elle y présenta sa collaboration, en tant que S.R.A.A.

ORDRE DU JOUR :

"La Société Royale des Architectes d'Anvers, réunie en assemblée générale du 14 mars 1935, après avoir pris connaissance des communiqués officiels de la Commission Nationale du Travail et de la Sous-Commission Anversoise, concernant l'activité des Sections et le programme des travaux à exécuter en vue de la résorption du chômage ;

Rend hommage à ces Commissions pour la largeur de vues de leurs initiatives, la promptitude et l'énergie de leur action ;

Exprime l'espoir qu'elles puissent pleinement réussir à atténuer dans la plus large mesure possible les misères extrêmes des

chômeurs, en les remettant au travail dans leurs professions respectives ;

La S.R.A.A. constate toutefois, non sans étonnement et avec profond désappointement :

— qu'à l'occasion des nombreux travaux importants de construction, que la Sous-Commission anversoise proposa pour exécution immédiate, aucun appel ne lui fut fait pour avis ou concours ;

— que pour tous les travaux envisagés, parmi lesquels des écoles, casernes, etc., les projets existent déjà, élaborés par des fonctionnaires des services publics ;

— qu'en conséquence il n'existe, pour le moment, dans toute cette action de grande envergure, ayant pour but toute une série de constructions, aucune chance de collaboration pour les architectes anversois ;

— la S.R.A.A., Union Professionnelle reconnue, se voit dès lors dans l'obligation de soumettre aux Commissions et aux Administrations publiques intéressées, les considérations suivantes :

— que les membres de la S.R.A.A. sont des professionnels indépendants de l'Art Architectural, qui, d'une part possèdent une expérience et des connaissances techniques spéciales, d'autre part sont touchés par le chômage qui sévit parmi eux et qui menace leur avenir, au même titre que tous les autres citoyens ;

— que l'expérience démontre que les travaux exécutés par les services techniques des Administrations publiques coûtent généralement fort cher, sans pour cela être meilleurs à plusieurs points de vue ;

— que dans les moments critiques que traverse notre pays, la nécessité s'impose de mettre tout en œuvre pour :

1. réaliser la plus grande économie possible ;

2. procurer à nouveau du travail au plus grand nombre possible de chômeurs et ce dans leur profession et métier respectifs ;

3. faire exécuter avec les moyens disponibles les travaux les plus utiles et du meilleur rendement ;

— que les architectes privés sont les éléments les mieux qualifiés pour mettre ces directives en pratique avec bon résultat, en raison des fonctions directrices et réalisatrices qu'ils remplissent journalièrement en contact avec la profession du bâtiment, ouverte à la libre concurrence.

Pour ces raisons :

la S.R.A.A. désireuse :

de collaborer à l'action nationale, en vue de coopérer au soulagement de la détresse des chômeurs en général et des architectes chômeurs en particulier ;

respectueuse du prestige des fonctionnaires des Services Publics ;

a l'honneur de présenter son concours au Gouvernement, à la Commission Nationale du Travail, à la Sous-Commission anver-

soise, aux Administrations publiques et aux Institutions intéressées ;

se permet de soumettre dès à présent à l'avis de ces organismes l'idée de procéder, préalablement à toute exécution, à la révision des projets existants dressés par les Services Publics, et ce principalement au point de vue des économies à réaliser, de l'emploi du plus grand nombre de travailleurs, de l'adoption de la technique la plus moderne, etc.;

charge le Bureau de la S.R.A.A. de transmettre ces considérations et propositions à la connaissance du Gouvernement de la Commission Nationale du Travail, de la Sous-Commission anversoise et de toutes les administrations et institutions intéressées ainsi qu'éventuellement à la population anversoise.

Et passe à l'ordre du jour."

Il est un fait que presque toutes les administrations publiques, les ministères, les conseils provinciaux, les administrations communales, les Sociétés des Chemins de fer, de transports vicinaux, de tramways, les commissions d'Assistance Publique, etc., exécutent encore des travaux, même parfois très importants, sans consulter un architecte, et cela même dans des cas où il s'agit de problèmes tout à fait spéciaux concernant l'habitat ; ou bien s'ils le font, ils se servent d'un fonctionnaire, attaché à la dite administration publique ou à la dite société dans un but tout autre que précisément „construire neuf" !

Ce que nous demandons aux Administrations et Institutions publiques au titre de mesure de détresse, peut peut-être paraître à l'un ou l'autre, dirigé contre la routine de la machine administrative bien organisée, avec l'intention d'en troubler, d'en amoindrir ou d'en anéantir le bon fonctionnement.

Ce serait interpréter bien faussement les intentions des architectes-particuliers.

L'organisation technique des administrations publiques, regrettable à nombre de points de vue, a aussi son bon côté.

Les architectes privés n'ignorent pas que nombre d'organismes administratifs lui doivent précisément la faveur d'avoir bien souvent sous la main des éléments des plus qualifiés pour connaître leurs besoins divers.

L'intervention d'un architecte reste toutefois en toutes occasions, et à tous points de vue, absolument indispensable !

La demande des architectes ne vise nullement à nuire au prestige des services techniques des administrations publiques, ni à entraver leurs fonctions directrices.

En présentant leur collaboration aux administrations et institutions publiques sur un terrain quasi complètement fermé pour eux jusqu'à ce jour, ils n'ont qu'un but: tendre la planche de salut aux architectes chômeurs, que la misère touche !

Beaucoup se demanderont si cette collaboration est pratiquement possible?

Nous sommes d'avis qu'elle peut fort bien se réaliser.

Dans nos pays de superficie restreinte, chaque architecte se trouve journallement obligé de se familiariser avec une masse de nouveaux problèmes et un tas de nécessités pratiques ou techniques constamment nouvelles, que ses clients lui soumettent.

La profession d'architecte en effet ne s'est pas encore fortement spécialisée. On demande aux architectes successivement des projets du genre le plus différent ! Pourquoi ne pourraient-ils se consacrer également à la construction d'écoles, de groupes d'habitations, de casernes, de gare, etc., etc.? Dès lors, pourquoi ne pourrions nous pas, — à cette heure où les administrations publiques vont passer à l'exécution de travaux pour des millions de francs, dans le but de soulager la détresse des chômeurs, — pourquoi ne pourrions-nous pas leur demander de faire également appel aux services, d'ailleurs nullement inutiles, de nos confrères nécessaires?

Nous le demandons, et nous y insistons tout spécialement !

Et puisqu'il s'agit avant tout de procurer du travail à des architectes indépendants, nous ne voyons pas pourquoi on ne pourrait leur adresser un appel collectif, c.à.d.: confier des travaux à des groupes de 4 à 5 architectes, avec à leur tête un des leurs comme responsable.

Cette idée n'est pas neuve. Elle fut appliquée à Francfort a/Main.

B. — Nous nous rallions aux vœux exprimés par nos confrères du "Bouwmeesterkring van West-Vlaanderen" (B.K.W.) lors de leur visite à Monsieur le Gouverneur de la Flandre Occidentale, et demandant d'INSERER DANS TOUS LES REGLEMENTS COMMUNAUX SUR LA BATISSE UN ARTICLE STIPULANT QUE TOUT PLAN NOUVEAU D'HABITATIONS, DE BATIMENTS INDUSTRIELS ET DE TOUTES AUTRES CONSTRUCTIONS OU TRANSFORMATIONS, DEVRA ETRE DRESSE ET SIGNE POUR RESPONSABLE PAR UN ARCHITECTE PARTICULIER.

Mesure de détresse, qui, dans l'attente que le diplôme légal d'architecte soit institué et que le titre ne s'en trouve plus à la portée du premier venu, — si elle ne nous débarrassera certes pas de tous les maux, — saura toutefois en maintes occasions procurer du travail à plus d'un confrère.

C. — Nous demandons ensuite avec les mêmes confrères de la Flandre Occidentale de "DESIGNER DES ARCHITECTES COMMUNAUX, SOIT PAR COMMUNE, SOIT PAR GROUPE DE COMMUNES, DE FAÇON TOUTEFOIS A LEUR ASSURER DES MOYENS D'EXISTENCE EN RAPPORT AVEC LA DIGNITE DE LEUR PRO-

FESSION, AFIN QU'ILS NE SE VOIENT PAS OBLIGES D'ACCEPTER DU TRAVAIL PRIVE".

A ce propos, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que sur les 151 communes de la Province d'Anvers, 30 à peine possèdent une réglementation sommaire sur la bâtisse, dont 10 à peine peuvent être considérées comme sérieuses. Comment dans ces 10 communes, le contrôle sur la bâtisse, c.-à-d. l'application du règlement, est exercé? Il est préférable, croyons-nous, de ne pas en parler.

D. — Nous lisons dans les journaux que le CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER BELGES s'est réuni le 8 mars dernier, et que le dit Conseil y a adopté UN TYPE DE GARE INTERMEDIAIRE CONÇU D'APRES LES CONCEPTIONS LES PLUS MODERNES.

Nous demandons au Conseil d'Administration en question, s'il est vraiment si convaincu de détenir le meilleur projet qui peut se construire conformément aux conceptions architecturales modernes?

Nous n'avons d'ailleurs pas entendu que la chose fit l'objet d'un concours entre tous les architectes du Pays.

Il nous semble que la Société des Chemins de Fer Belges, qui, pour la réalisation de son programme de modernisation du matériel seul, ne prévoit déjà pas moins de 850 millions de francs, — de quoi procurer du travail pendant 3 ans à 10.000 ouvriers, — aurait bien pu également songer un tantinet aux parias de l'architecture, et ce en tout premier lieu, en mettant ses gares au concours.

Sans parler des travaux possibles de la jonction Bruxelles-Nord-Midi, combien de centaines d'occasions n'y aurait-il pas dans le service des Chemins de Fer Belges, où appel pourrait être fait à l'activité technique et artistique des architectes? Nous ne demandons pas tous de pouvoir ériger une Gare Centrale d'Anvers ou une Gare St. Pierre de Gand ! Beaucoup d'entre nous seraient déjà bien heureux de pouvoir élaborer un projet pour les marches de la Gare de l'Est à Anvers ! — NOUS SOUHAITONS COLLABORER A LA BEAUTE UTILE DE NOTRE PAYS.

E. — Il nous semble que la construction d'habitations pour la Gendarmerie ne peut être étrangère au Ministère de la Défense Nationale. L'Etat loue les constructions nécessaires aux communes ou aux particuliers. Or, il arrive de nos jours que, par suite du grand développement que le Corps de Gendarmerie a pris les dernières années, l'Etat se met directement d'accord pour l'érection de telles constructions, avec un particulier, propriétaire ou entrepreneur. Nous comprenons qu'il ne peut s'agir ici de constructions luxueuses ; leur nombre cependant permettrait de faire de tels groupes d'habitations un ensemble architectu-

ral intéressant. Dès lors, comment expliquer, que divers de ces groupes se construisent actuellement sans l'intervention d'un architecte? Et peut-on justifier, même au point de vue purement commercial, cette façon de ne s'adresser qu'à une seule personne ou d'accepter sans plus les propositions d'une seule firme?

Nous demandons qu'en de telles occasions : 1° un concours public soit ouvert entre tous les propriétaires, entrepreneurs, etc., donnant à chacun l'occasion de faire valoir les meilleurs projets (qu'ils feront probablement dresser par des architectes qualifiés) ainsi que les propositions financières les plus favorables;

2° aucune construction intéressante semblable, à laquelle l'Etat se trouvera donc directement intéressé, ne pourra encore être exécutée sans qu'un architecte particulier qualifié se trouve chargé de l'élaboration des plans et de la conduite des travaux.

F. — Nous fîmes parvenir à nombre de ministres un exemplaire de l'article comportant nos plaintes, concernant les situations impossibles contre lesquelles notre profession se débat.

Des réponses des plus bienveillantes nous parvinrent. Parmi elles pourtant la réponse courte et claire du Ministre de la Justice est à retenir : „Mon Département ne fait jamais, pour ses travaux de construction ou d'aménagement, appel au concours d'architectes privés, parce que son service des constructions est organisé de façon à pouvoir répondre au nécessaire."

Ces paroles bien simples confirment entièrement l'existence du MUR, ... du mur qui non seulement au Ministère de la Justice, mais dans tous les Ministères, la plupart des Administrations et Institutions Publiques, barre de façon impitoyable la voie à l'architecte privé.

Nous sommes d'avis qu'à l'heure présente, où le chômage atteint profondément les architectes, toutes les administrations publiques, le Ministère de la Justice inclus, devraient — ne fût au besoin qu'à titre de mesure provisoire — RENONCER A ELABORER ET A EXECUTER AVEC LEUR PERSONNEL PROPRE TOUS TRAVAUX NOUVEAUX DE CONSTRUCTION OU DE TRANSFORMATION.

G. — Nous demandons à toutes les administrations publiques et institutions publiques, de mettre le principe suivant en application :

— TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT NOUVEAUX LOCAUX, — ARCHITECTES LOCAUX ;
— TRAVAUX D'UTILITE GENERALE, D'INTERET NATIONAL, — CONCOURS

PUBLICS ENTRE TOUS LES ARCHITECTES BELGES.

H - I - J - K - L, etc. — Nous pourrions continuer d'énumérer des griefs et de poser des demandes aux Administrations et Institutions Publiques, qui pourraient ensuite, moyennant un peu de bonne volonté, nous tirer pour une grande part du mal qu'est le chômage, ainsi que de l'oisiveté forcée dans laquelle nous végétons.

Nous n'attendons toutefois pas TOUT de l'Etat. Mais nous voulons cependant espérer que nos plaintes et nos revendications seront quelque peu entendues, et qu'elles inciteront nos administrations publiques à ne plus continuer à se passer de nous comme ils l'ont généralement fait jusqu'ici en toutes occasions ; que les moyens que nous avons indiqués, auront attiré l'attention des Autorités sur la profession d'architecte, que bien souvent Elles semblent même ne pas connaître !

Ne lisions-nous pas dans les journaux : " Quelque temps avant sa démission, le ministre Theunis décida de laisser construire mille nouvelles habitations en vue de mettre des chômeurs au travail. De plus, il avait fait connaître son intention de charger un organisme public de ce travail."

Nous demandons avec ces journaux, s'il ne vaudrait pas mieux encourager l'initiative privée, par exemple en reconnaissant des primes à la construction d'habitations? En tous cas, nous demandons qu'on tienne compte de nous ! Nous résumons :

MESURES DE DETRESSE PROPOSEES :

I. — Collaboration des architectes particuliers aux travaux envisagés pour la résorption du chômage — éventuellement sous forme collective.

II. — Insertion dans les règlements communaux sur la bâtisse d'un article stipulant que tout plan ayant pour but la construction d'habitations, de bâtiments industriels ou de toutes autres constructions ou transformations, devra être dressé par un architecte indépendant qualifié et signé par lui pour responsable (B.K.W.).

III. — Désignation d'architectes communaux comme contrôleurs sur la bâtisse, soit par commune, soit par groupe de communes, de façon à leur assurer un salaire en rapport avec la dignité de leur profession, et qui ne les obligera pas de devoir recourir à du travail particulier (B.K.W.).

IV. — Collaboration des architectes privés à la Beauté Utile du Pays — et ce principalement en ce qui concerne les constructions à exécuter pour compte des Chemins de Fer Belges.

V. — Concernant la construction d'habitations auxquelles le Ministère de la Dé-

fense Nationale (tel pour la Gendarmerie) serait intéressé :

a) organisation de concours publics, ouverts à tous les propriétaires, entrepreneurs, etc., qui y auraient intérêt, leur donnant l'occasion de faire valoir les meilleurs projets (qu'ils feraient, conformément au 2°, dresser par des architectes qualifiés) et les propositions financières les plus favorables ;
b) n'autoriser aucune exécution de constructions intéressantes semblables, - auxquelles l'Etat se trouve donc directement intéressé, - sans qu'un architecte privé qualifié se trouve chargé de l'élaboration des plans et de la conduite des travaux.

VI. — Ne fût au besoin qu'à titre de mesure de détresse provisoire, renonciation momentanée par toutes les administrations publiques d'encore élaborer et d'exécuter avec leur personnel propre tous travaux nouveaux de construction ou de transformation. — Appel sera fait — comme demandé pour les travaux exceptionnels envisagés pour la résorption du chômage — à la collaboration des architectes particuliers.

VII. — Toutes les administrations et institutions publiques confieront leurs travaux locaux de construction et d'aménagement à des architectes particuliers locaux.

VIII. — Quand il s'agira de travaux d'Utilité Générale, d'intérêt national, il sera fait appel par voie de concours à tous les architectes belges.

IX. — Encourager l'initiative privée, p. ex. par l'octroi de primes à la construction d'habitations, qui se réaliseraient avec le concours d'un architecte particulier.

II. — FONCTIONNAIRES

Les fonctionnaires, préposés p. ex. à l'entretien(!) d'édifices publics, l'examen d'adjudications, la surveillance de travaux techniques en exécution, le contrôle de demandes à bâtir, etc., ces mêmes fonctionnaires, de même que leurs subordonnés, usurpent non seulement tous les travaux de construction vraiment intéressants, mais mettent également la main sur nombre de commandes privées, élaborent des projets pour les particuliers, en dehors — ou pendant ! — leurs heures officielles de service, et en surveillent aussi l'exécution (également en dehors — ou pendant ! — les heures de service). Nous savons tous que nombre d'administrations publiques leur défendent ces occupations. Mais où est le contrôle? Qui de ces fonctionnaires n'a pas un parent, un élève ou un ancien patron qui bénévolement signera pour lui plans et documents? De plus, la préférence de nombreux particuliers leur est acquise, pour la bonne raison qu'ils sont en bien des cas (les autorisations à bâtir, p. ex.) en même temps juge et partie ! Personne n'est à même d'introduire des preuves positives contre eux. Ils continuent en toute

liberté ! Aussi longtemps que la Loi ne protégera notre profession, ils auront toujours toute latitude de contourner les règlements par l'entremise d'un homme de paille.

Nous déclarons ici que notre exposé des causes du malaise dont pâtissent les architectes ne vise aucun service ou aucune personne en particulier, mais s'adresse exclusivement à la masse.

Nous n'envisageons qu'une chose : la détresse des architectes chômeurs.

La meilleure des preuves, que nous ne nourrissons aucun mauvais dessein à l'égard des fonctionnaires, est bien le fait que nous-mêmes nous demandions sous la rubrique précédente la création de nouveaux fonctionnaires : des architectes communaux ! Nous y mettons toutefois la condition qu'ils ne pourront s'occuper de constructions nouvelles, et certainement pas de travaux particuliers !

Mais, nous demandera-t-on : que doivent faire dans ce cas les administrations publiques de tous les fonctionnaires-architectes qui se trouvent bel et bien à leur service, et comme tel, nommés à titre définitif ?

(La question ne se pose pas pour les autres fonctionnaires. Ceux-ci n'ont qu'à faire leur service, et à ne pas jouer à l'architecte.) Il faut en tout premier lieu que l'activité des services techniques reste limitée aux seuls fins de leur création : avis, recherche, contrôle, direction administrative, entretien des bâtiments publics, etc. ! Mais, ensuite ?

A cette question nous répondrons par le cas qui nous est le plus proche : celui notamment des architectes communaux et provinciaux et de leurs subordonnés... et en corrélation avec lui, nous attirons l'attention sur l'état pitoyable dans lequel végète notre pays au point de urbanistique général et urbain !

Voici un terrain immense, qui nous semble largement ouvert à l'activité généreuse de tous les architectes officiels ! Même à côté d'eux, il y a encore place pour nombre d'architectes chômeurs !

Prenons un instant pour exemple le cas d'Amsterdam, dont les plans d'urbanisation viennent d'être achevés ! Dès 1901, année où la Loi Néerlandaise sur l'Habitat entra en vigueur (nous attendrons, hélas, encore bien longtemps avant d'en avoir également une pareille), un service spécial d'urbanisme fut créé à Amsterdam. Ce service élabora depuis, un grand nombre d'études d'aménagement général. Mais ce qui est plus intéressant : pendant les quatre dernières années, une phalange d'une dizaine d'architectes communaux, complétée de divers spécialistes, travailla avec la plus grande énergie — comme ils en témoignent eux-mêmes dans un volumineux rapport — à l'élaboration d'un plan où tout se trouve prévu pour permettre à Amsterdam

de devenir d'ici 60 années une ville parfaitement outillée et simultanément belle d'un million d'habitants ! — Ce plan n'est pas une fantaisie ! Non ; il est le résultat d'une documentation complète, de statistiques, et de calculs ; il est dressé suivant les principes d'urbanisme les plus modernes et les plus appropriés aux besoins du pays ! Un tel travail n'est pas à la portée d'un architecte privé ! Aucune vie humaine ne saurait suffire pour rassembler tout seul toutes les données qui régissent la vie et la croissance d'une ville.

De même qu'on ne négligea pas de demander, lors de l'élaboration du plan, l'avis notamment d'architectes-urbanistes, de même on ne rendit pas impossible la collaboration future des dits spécialistes.

C'est bien ce qu'il faut : collaboration là où possible, entre tous les éléments qualifiés dont il y a ou il y aurait possibilité de disposer ! Des urbanistes consommés aux côtés de tous autres spécialistes, en qualité de conseillers ; mais le grand travail, — celui appuyé de chiffres et de données pratiques, (et non pas fait à la façon "d'estimations économiques"), — voilà le terrain d'activité tout indiqué pour tous les éléments vraiment capables, présentement au service des administrations publiques. Ils y trouveront plus d'honneur et de gloire que dans les problèmes tout de même généralement moins importants qui leur sont confiés présentement, même parfois en concurrence peu délicate avec leurs confrères besogneux !

Nous comprenons la chose comme suit :

Travail des fonctionnaires : documentation historique ; possibilités de développement ; statistiques ; importance de la ville future ; communications intercommunales par voies de terre et routes d'eau ; ports ; terrains industriels ; culture, agriculture et élevage ; reboisements ; terrains récréatifs ; écoulement des eaux ; canevas général des artères primaires de circulation ; cimetières, terrains d'Exposition ; nivellements et expropriations...

Quant aux questions d'ordre esthétique, qui se posent pour l'aménagement de quartiers d'habitations, les parcs, les types de constructions à ériger dans la ville ou la commune de demain, les transformations à effectuer dans les parties anciennes des agglomérations, la collaboration d'architectes-urbanistes particuliers est absolument INDISPENSABLE.

Nous souhaitons du plus profond de nous-mêmes que nos administrations publiques puissent prendre à cœur cette suggestion, et qu'elles se décident à mettre au travail tous les éléments dont elles disposent dans le pays, dans la province toute entière, et surtout dans les grandes villes et agglomérations, afin de réaliser enfin une collaboration étroite entre tous les services publics (villes, communes, provinces, chemins de fer,

grande voirie, etc., etc.) susceptible de mettre un terme au gâchis innommable, dont nous sommes journellement témoins. N'est-ce pas tripoter, cette façon dont un particulier peut de nos jours ouvrir des rues dans le seul but de la meilleure exploitation de ses propriétés, et sans la moindre liaison avec l'aménagement général de la grande ville ? L'ouverture de rues est subordonnée, il est vrai, à l'introduction d'un plan. Mais qui dans nos agglomérations est juge de ces plans ? Les Conseils Communaux ! Et qui fait les plans ? Une personne, chargé de ce travail et payé à cet effet par l'exploitant ; quelqu'un donc qui a tout intérêt à satisfaire au mieux son client. — Même dans les communes, qui font faire un plan d'extension, tout ceci se passe en petit comité, — et nous savons que les petits intérêts privés y ont toujours le dessus. Jamais il n'est question d'un plan d'ensemble, qui ne se borne pas à une seule commune ou quartier, mais qui engloberait toute une région. " Tout notre Pays, disait le Roi Léopold II, n'est qu'une grande ville. " Bien peu de ses sujets sont imbus de cette vérité.

Nous avons pris comme exemple les architectes communaux et similaires. Ceux qui auront suivi notre raisonnement, auront compris que tous les services techniques indistinctement se trouvent mêlés à un tel travail.

Il nous semble inutile de prouver que p. ex. dans cette collaboration indispensable seront compris : les docteurs, le service des Pompiers, les Tramways, le Service de Propreté, etc.

Nous souhaitons :

1° dans l'intérêt GENERAL : UNE COLLABORATION ETROITE ENTRE TOUTES LES ADMINISTRATIONS ;

2° dans l'intérêt des FONCTIONNAIRES OFFICIELS : DES MISSIONS, AYANT POUR BUT L'ETUDE DES POSSIBILITES GENERALES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES, COMMUNES ET REGIONS ;

3° dans l'intérêt des ARCHITECTES, SOUFFRANT DU CHOMAGE : DU TRAVAIL,

— en défendant formellement aux fonctionnaires publics d'accepter encore du travail particulier ;

— en confiant tout nouveau travail public à des architectes particuliers ;

— en réglementant judicieusement le champ d'activité des fonctionnaires officiels, dans l'esprit qui présida à la création du service auquel ils sont attachés : avis, contrôle, direction administrative, entretien des bâtiments gouvernementaux, provinciaux, communaux ; aménagement et développement général du territoire.

(A suivre).

ARCHITECTES !
ASSUREZ-VOUS LE MAXIMUM DE CONFORT
DE VOS IMMEUBLES PAR L'EMPLOI DU

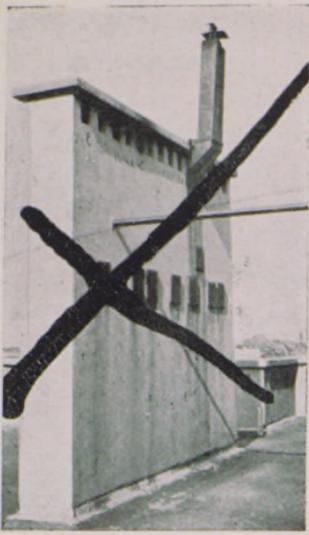


PLANCHER TUBACIER

Le SEUL qui réunit les qualités de
stabilité, sécurité, rapidité
facilité, isolation thermique
isolation acoustique

DEMANDEZ DEVIS ET DOCUMENTATION N° 11 A :

Le Plancher Tubacier, 158, Boulevard Adolphe Max, Bruxelles - Tél. 17.53.95



CONDUITS et ASPIRATEURS

“ SHUNT ”

BREVETÉS
POUR FUMÉES ET
VENTILATION

Seule solution PRATIQUE
de la cheminée dans les
immeubles de rapport

La Cheminée “SHUNT” ne coûte

RIEN

*La place qu'elle récupère paie son prix.
Encombrement réduit au minimum et semblable
à tous les étages.*

(Voir ci-contre les encombrements respectifs d'un corps de cheminée en maçonnerie et d'une cheminée “SHUNT” dans un immeuble de 7 étages).



Agent Général pour la Belgique
le Congo et le Luxembourg

FELIX LEYDER

RUE DU BAILLI, 69
BRUXELLES
TÉLÉPHONE : 37.47.86

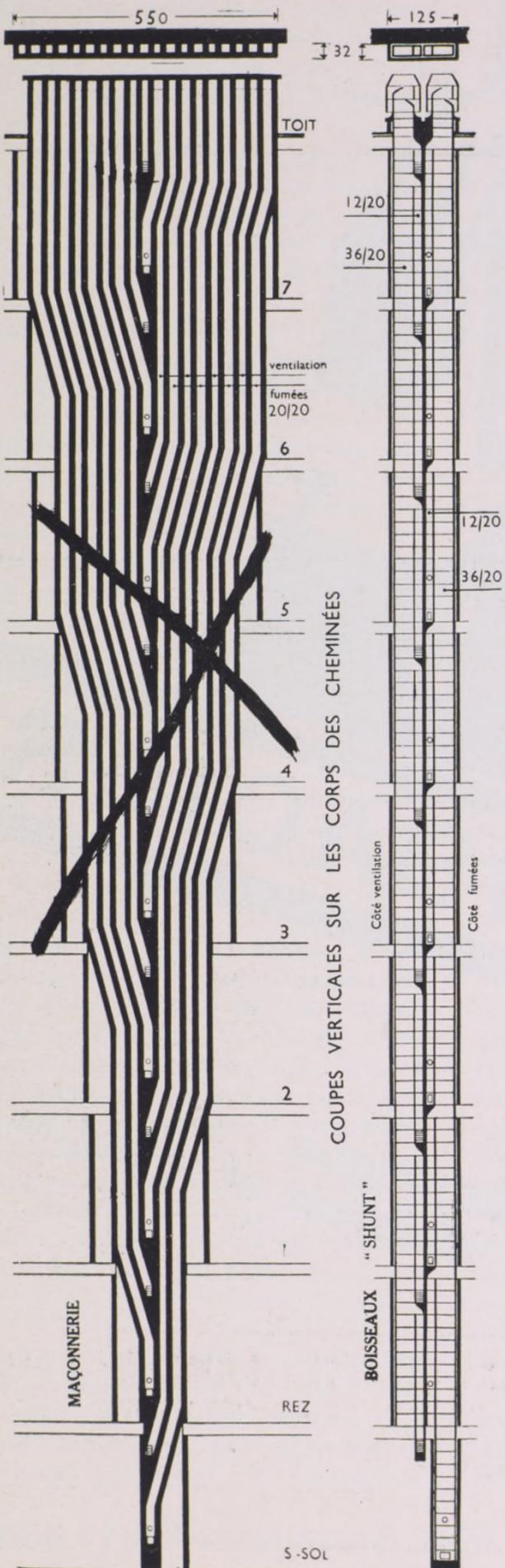


Fig. 1.

Fig. 2.

BRONZES POUR BATIMENTS
ETALAGES
AMEUBLEMENTS
LUMINAIRES

Rodolphe CLAES

16, Rue Thiéfry - BRUXELLES III - Tél. 15.96.08

**Le Chauffage
à vide différentiel**

ETABLISSEMENTS

J. LASSERRE

144, RUE DU MONTENEGRO, BRUXELLES

Téléphone : 37.64.89

**Bureau d'Etudes
ET ENTREPRISE DE
TRAVAUX SPECIAUX EN
Beton Armé**

M. - E. ROSSBACH
Ingénieur des Constructions (T. HCHS. - VIENNE)
78, RUE DE TREVES, BRUXELLES - TELEPH. 11.61.99

REPRODUCTION
... DE PLANS ...

Fernand Couvreur

347, Chaussée de Waterloo
St-Gilles-Bruxelles (Ma Campagne)
Téléphone : 37.04.91

MARCEL DELVAUX

*Entreprises
Générales
Béton armé*

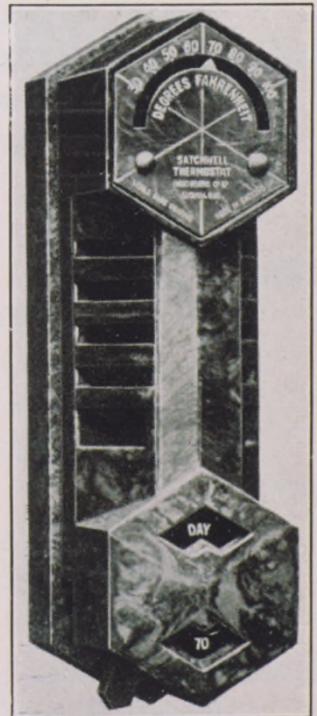
14, chaussée de Merchtem
BRUXELLES • Tél. 26.68.97

LA REGULATION AUTOMATIQUE
EST LE COMPLEMENT INDISPENSABLE DES
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE MODERNE

Elle permet de réaliser des
ECONOMIES
importantes par une utilisation
rationnelle de calories ainsi
qu'une amélioration considé-
rable du **CONFORT**.

Contrôle de la température
des locaux divisés en plusieurs
réseaux, de la production
d'eau chaude, etc., pour

THERMOSTATS
AQUASTATS
VANNES MOTORISEES
"SATCHWELL"



CATALOGUE ET NOTICES SUR DEMANDE

THE RHEOSTATIC COMPANY Ltd
SLOUGH (ANGLETERRE)
Repr. L. GRIGSON-PAGE
70, RUE TRAVERSIERE, BRUXELLES, 3^e

CONSTRUCTIONS MODERNES

MATERIAUX MODERNES

LES BETONS FLOTTANTS

29, RUE DUCALE, BRUXELLES. Tél. 12.79.44

PRESENTENT

BMA

BETON MULTICELLULAIRE ATHERMEX

LE MEILLEUR ISOLANT : FROID - CHALEUR - BRUIT

Installations
électriques
parfaites

FERNAND DESWERT

INGÉNIEUR

255, rue Rogier, SCHAERBEEK

TÉLÉPHONE 17.16.92

Maison fondé en 1913

Les plus hautes références

Alfred FRANÇOIS

Ferronneries — Châssis métalliques.

Portes, ébrasements et chambranles

en tôle emboutie. Tentes mécaniques

C. Ch. Post. No 280.16

Téléphone 33.08.30

98, rue Champ du Roi, Bruxelles

Le Panneau Isolant

qui s'impose

INSULITE

le panneau isolant en fibre de bois

Conduct. Therm.: 0.034 Kcal/H/M/C°

CONTRE :

FROID
CHALEUR
BRUIT
CONDENSATION

POUR :

DECORATION
CORRECTION ACOUSTIQUE

Echantillons et Brochure C
gratuits sur demande

INSULITE

le Panneau Isolant en Fibre de Bois

42, rue Pléinckx - BRUXELLES (Bourse)

Téléphone : 11.68.85

Pour les Constructions Métalliques

EMPLOYEZ

LA FERRILINE

LE MEILLEUR PROTECTEUR DU FER,
DE LA PLUS GRANDE DURABILITE ET
DU PLUS BEL EFFET POUR TOUTES
CONSTRUCTIONS METALLIQUES —
NOTICES ET PRIX SUR DEMANDE

Seuls Fabricants pour la Belgique et les Pays-Bas

Les Fils LÉVY-FINGER

32-34, rue Edmond Tollenaere

BRUXELLES-LAEKEN

Téléphones : 26.43.07 - 26.39.60

COULEURS-EMAUX-VERNIS

la toiture
armée
ARISTA



PRODUIT BREVETÉ

SEULS FABRICANTS

ANCIENS ETABLISSEMENTS

JANLET, PARDOEN, ROELANTS

SOCIÉTÉ ANONYME

39, 41 - RUE BARA - 39, 41
BRUXELLES

TÉL: 192, 43

Les Bétons Modernes

Division de la Sté Ame L'IMPREGNATION DES BOIS

Siège Social à

HAREN-BRUXELLES

Téléphone : 15.48.70

Tous articles en béton vibré
Procédé " AUTOBLOC "
Brevet SEAILLES • Licence
exclusive • Poteaux pour
transport de force et éclairage

●
Spécialité de produits
en béton de BIMS

●
Revêtement GEDAL

●
Plancher TUBACIER
Monopole de fabrication

Usines à : FLAWINNE-NAMUR
BREBIERES - PAS DE CALAIS, FRANCE

FARCOMETAL

BREVETE EN TOUS PAYS

Armature coffrage métallique
pour béton armé • Supprime
le bois de coffrage avec tous
ses inconvénients.

Lattis métallique léger pour
murs, cloisons et plafonds.

Adhérence parfaite des en-
duits • Suppression des fis-
sures • Système le plus rapide,
le plus facile et le plus écono-
mique.

Coffrage amovible métallique
pour hourdis nervurés.

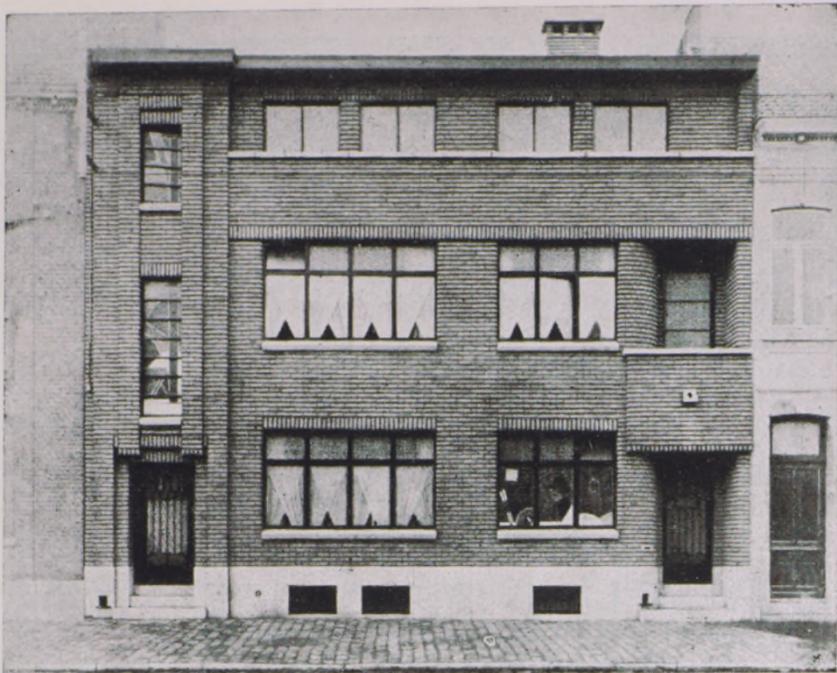
Hourdis isolants en béton de
ponce à haute résistance armé
de FARCOMETAL (Brevet
Tirifahy).

Léon Tirifahy

Ingénieur

● Bureaux Technique
et Commercial:
57, Rue Gachard, 57
Bruxelles - Tél. 48.69.54

Catalogues, tarifs, échantillons,
†^s renseignements sur demande



Réalisation de l'architecte EMONTS à La Louvière

SOMEBA

n'utilise que des produits **Belges**

Les Châssis Métalliques

MÉTALLISÉS

par le procédé "SCHORI"
garantis à l'abri de la rouille

"SOMEBA"

Pour tous applications
architecturales et industrielles

SOMEBA

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE
DE BAUME, S. A.

Charpentes métalliques
Soudure électrique
Châssis métalliques

LA LOUVIÈRE Tél. 279

Soc. An. de **MERBES SPRIMONT**

Salles d'Exposition et
Services de Vente :
2, RUE DE SUISSE
BRUXELLES

Marbres
Petit Granit

TRAVAUX D'ART
TRAVAUX D'ARCHITECTURE
ET DECORATION:
CHEMINEES, REVETEMENTS,
PAVEMENTS, ESCALIERS,
COLONNES, ETC.

BELGICA

Enduits en toutes
teintes pour façades

USINE CANAL
A LOUVAIN - TÉL. 69

ENDUIT
RICHE

imitation parfaite de toutes pierres naturelles

FABRICANTS :

Em. Meulemans & A. Verhulst
LOUVAIN

Eclairage urbain

S O U P L E S S E
É L É G A N C E
D I S C R É T I O N

qualités qui s'allient à la solidité et
à la facilité de montage pour per-
mettre à l'urbaniste de réaliser une
installation économique respectant
l'esthétique des villes



**USINES ATUBES
DE LA MEUSE**

STÉAME FLÉMALLE-HAUTE BELGIQUE

UNE DE NOS RÉFÉRENCES RÉCENTES

IMMEUBLE "SHELL", A BRUXELLES

ARCHITECTE : ALEXIS DUMONT



20.000 M²
DE LINOLEUM

FABRICATION KROMMENIE
PLACEMENT PAR COLLAGE SPÉCIAL
PROCÉDÉ VANDERBORGHT

ÉTUDE DE PLACEMENT PAR SPÉCIALISTES ET DEVIS SANS ENGAGEMENT

G. M. VANDERBORGHT F^{RES}, S.A.

46 à 58, RUE DE L'ÉCUYER • BRUXELLES • TÉLÉPHONE 17.22.60

IMPRIMEUR - ÉDITEUR
ERNEST FR. DE ROY
41, AVENUE DE FRANCE
ANVERS